



Assemblée générale

Soixante-seizième session

28^e séance plénière

Lundi 8 novembre 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 121 et 122 de l'ordre du jour

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie toutes les personnes ici présentes de leur participation au débat conjoint d'aujourd'hui sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Aucun organe intergouvernemental au monde ne jouit d'une composition aussi universelle tout en couvrant un éventail aussi large de questions que l'Assemblée générale. Cette dernière traite de questions fondamentales, dont beaucoup sont interdépendantes, telles que le développement, le désarmement, l'éducation, l'environnement, les crises sanitaires, l'aide humanitaire, les droits de la personne et la lutte contre le terrorisme, entre autres. L'élaboration de politiques efficaces dans tous ces domaines par l'Assemblée générale revêt bien évidemment une importance cruciale pour les peuples du monde. En tant que principal organe politique et délibérant de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale se doit de procéder à son propre examen et de se pencher sur ses méthodes de travail afin de s'assurer qu'elle répond aux questions les plus urgentes qui touchent l'humanité et notre vie de tous les jours. C'est la raison pour laquelle la revitalisation de l'ONU est l'une de mes grandes priorités, le cinquième

rayon d'espoir de ma présidence. Je suis convaincu qu'il faut que l'Organisation des Nations Unies soit plus forte pour accompagner l'avènement d'un monde plus résilient, et que pour rendre l'ONU plus forte, nous avons besoin d'une Assemblée générale plus forte.

À sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale a décidé d'examiner tous les deux ans la résolution sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 75/325) et a demandé au Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale de s'intéresser tout particulièrement, à la soixante-seizième session, à la suite qui aura été donnée à cette résolution. Cela laissera plus de temps et, nous l'espérons, contribuera à accroître la volonté politique en vue de la mise en œuvre pleine et entière des recommandations qui y sont énoncées. Au cours de la présente session, le Groupe de travail spécial se concentrera sur deux de ses thèmes habituels, à savoir le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale, ainsi que ses méthodes de travail. Je souhaiterais dès lors insister sur deux points d'action qui orienteront les travaux du Groupe de travail spécial.

Premièrement, la disparité de pouvoir existant entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité a sans aucun doute constitué un facteur de motivation essentiel dans le débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Si les auteurs de la Charte des Nations Unies avaient envisagé des rôles distincts mais d'importance égale pour l'Assemblée et le Conseil, le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale sont

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



essentiellement fonction de priorités divergentes entre les États Membres, d'un ordre du jour lourd qui ne traite pas nécessairement les questions les plus urgentes de manière prioritaire, de débats longs et répétitifs et d'un processus décisionnel lent.

L'Assemblée générale est le reflet de ce que les États Membres en font. Bien que ses recommandations ne soient pas contraignantes, nous ne devons pas oublier le rôle que l'Assemblée a joué dans la définition de normes en matière de codification du droit international. Par exemple, c'est à l'Assemblée générale qu'a été adoptée la Déclaration universelle des droits de l'homme. À cet égard, je lance un appel sincère aux États Membres pour qu'ils se penchent sur les innovations qui permettraient à l'Assemblée de réaffirmer à la fois son pouvoir de rassemblement inégalé et sa prééminence en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, s'agissant des méthodes de travail, je ne saurais trop insister sur la nécessité de rationaliser davantage l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous avons toutes et tous conscience que de nombreuses résolutions opaques et recyclées, à peine mises à jour sur le fond, sont adoptées année après année, le plus souvent sans mécanismes permettant de garantir ou même d'évaluer leur mise en œuvre. Nous devons continuer de recenser les domaines dans lesquels nous pouvons examiner les résolutions tous les deux ou trois ans et consacrer davantage de temps au dialogue ainsi qu'à la mise en œuvre des résolutions adoptées.

Je tiens à remercier S. E. M^{me} Egriselda González López, Représentante permanente d'El Salvador, d'avoir accepté le renouvellement de son mandat à la coprésidence du Groupe de travail spécial. Je remercie également S. E. M. Mitchell Fifield, Représentant permanent de l'Australie, d'avoir accepté d'être Coprésident. J'exhorte les membres à leur apporter tout leur appui. Notre aspiration commune est de continuer à rendre l'Assemblée générale plus efficace, plus efficiente et plus pertinente dans la diplomatie internationale du XXI^e siècle. Je ne vous demanderai qu'une chose pour cette session. Veillons à ce que nos discussions sur le programme de revitalisation soient franches et constructives afin de véritablement donner à l'Assemblée générale les moyens d'agir, non seulement en tant que principal organe délibérant du système des Nations Unies, mais aussi au titre de son pouvoir normatif afin de renforcer le multilatéralisme. Je souhaite au Groupe de travail spécial plein succès à la présente session.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'ASEAN tient tout d'abord à remercier l'Ambassadrice Egriselda González López et l'Ambassadeur Michal Mlynár du rôle moteur qu'ils ont joué en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session. Nous félicitons également l'Ambassadeur Mitchell Fifield et l'Ambassadrice González López de leur nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial à la soixante-seizième session. Nous nous réjouissons à la perspective de mener des discussions fructueuses sous leur direction éclairée et assurons le Groupe de travail de l'appui et de la coopération sans réserve de l'ASEAN à cette fin.

L'ASEAN a accueilli avec satisfaction la résolution 75/325, adoptée par consensus le 10 septembre. Nous tenons à remercier les Coprésidents sortants de la démarche transparente et inclusive qu'ils ont adoptée dans la conduite des négociations durant la dernière session. Nous nous félicitons de cette résolution axée sur l'action, qui fait progresser toute une série de questions relatives à la revitalisation, notamment les méthodes de travail, la biennalisation du processus de revitalisation, ainsi que l'amélioration de la sélection et de la nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale et des autres chefs de secrétariat. Nous saluons également la décision prise par tous les États Membres d'ajuster la date d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale, à compter de l'ouverture de la soixante-dix-huitième session, afin de laisser plus de temps à la nouvelle présidence de l'Assemblée générale et à son bureau pour préparer la semaine de haut niveau.

Nous nous félicitons en outre de la décision d'organiser une discussion plus ciblée du Groupe de travail spécial sur deux groupes de questions au cours de cette session et sur les autres groupes de questions à la soixante-dix-septième session, en faisant fond sur les acquis des sessions passées et sur les précédentes résolutions, y compris en faisant le point sur la suite donnée à ces dernières. À cet égard, l'ASEAN tient à souligner les points suivants concernant les deux groupes de questions qui seront examinés par le Groupe de travail spécial au cours de la présente session.

Premièrement, en ce qui concerne le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale, l'ASEAN réaffirme le rôle fondamental et la crédibilité de l'Assemblée en tant

qu'organe le plus représentatif de l'ONU. Nous réaffirmons qu'il est important de veiller à ce que tous les États Membres préservent le caractère, la primauté et la crédibilité de l'Assemblée générale et que celle-ci demeure adaptée à ses objectifs. Nous renouvelons également notre appel à renforcer les synergies, la cohérence et la coordination entre l'Assemblée et les autres organes de l'ONU, conformément à leurs mandats respectifs.

Deuxièmement, s'agissant des méthodes de travail de l'Assemblée générale, nous continuons d'appeler à la rationalisation de son ordre du jour en éliminant les lacunes, les chevauchements et les doubles emplois en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, nous préconisons l'organisation de consultations plus régulières et plus étroites entre les présidences des grandes commissions afin de résoudre ces problèmes. L'ASEAN exhorte les États Membres à envisager des mesures innovantes et concrètes pour rendre les débats des commissions plus ciblés et interactifs.

L'ASEAN se félicite également de la conclusion fructueuse du premier atelier de transition entre le Bureau du Président de l'Assemblée générale et celui du Président élu, qui s'est tenu en septembre et qui visait à renforcer la mémoire institutionnelle, à préserver les pratiques et les méthodes de travail optimales et à favoriser une transition sans heurts entre les présidences. Nous saluons par ailleurs l'exposé dédié présenté par les Coprésidents sortants sur le processus de revitalisation à l'attention des membres du Bureau de la présidence dans le cadre de l'atelier.

Les caractéristiques universelles et inclusives du processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale offrent de réelles possibilités d'innovation. J'en veux pour preuve les progrès satisfaisants réalisés au cours de la dernière session, mais nous savons aussi que nous pouvons aller plus loin. Je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement de l'ASEAN à collaborer dans un esprit constructif avec toutes les délégations dans le processus de revitalisation.

M. Fepuleai (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du Canada, de l'Australie et de mon propre pays, la Nouvelle-Zélande.

Au nom de nos trois délégations, je tiens à féliciter les Coprésidents de leur nomination à la tête du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nos pays félicitent

chaleureusement l'Ambassadrice González López, d'El Salvador, du renouvellement de son mandat, et nous nous réjouissons de l'expérience qu'elle apportera à cette fonction et de la continuité qui en résultera. Nous sommes heureux de la récente nomination de l'Ambassadeur Fifield, de l'Australie, qui a représenté avec compétence nos trois délégations au cours des négociations sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Il ne fait aucun doute que le Groupe de travail bénéficiera de son regard neuf et de l'enthousiasme qu'il manifeste pour sa fonction.

Les efforts déployés par le Groupe de travail pour améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'Assemblée générale, notamment en rationalisant et en simplifiant son ordre du jour, sont plus pertinents que jamais. Nos trois pays se félicitent des progrès tangibles et concrets réalisés par le Groupe de travail au cours de la dernière session, notamment la décision d'examiner la résolution tous les deux ans afin que l'Assemblée générale puisse s'intéresser tout particulièrement à la suite qui lui aura été donnée l'année suivante. Nous saluons également la décision d'avancer le début de la prochaine session de l'Assemblée générale afin de laisser plus de temps à sa nouvelle présidence pour préparer l'événement le plus chargé de la session. Enfin, nos délégations se félicitent des nouveaux engagements pris pour accroître la représentation des femmes dans les réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, y compris la réalisation de la parité des genres parmi les personnalités invitées à s'exprimer ou à intervenir.

Bien que nous ayons réalisé des progrès notables dans le programme de revitalisation durant la dernière session, il incombe désormais à toutes les délégations de veiller à ce que, à la présente session du Groupe de travail, nous nous attachions à mettre en œuvre ces mesures de manière efficace et sans délai. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande se réjouissent à la perspective de collaborer avec toutes les délégations au cours de la présente session afin de concrétiser les engagements ambitieux figurant dans la résolution 75/325, la dernière en date consacrée à la revitalisation, et de faire fond sur les travaux des textes précédents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Pieper (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance plénière consacrée à la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Je fais cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Je tiens tout d'abord à remercier les Coprésidents sortants du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, l'Ambassadrice Egriselda Aracely González López, Représentante permanente d'El Salvador, et l'Ambassadeur Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, de l'excellent travail qu'ils ont accompli en menant le groupe à une issue fructueuse, avec l'adoption de la très importante résolution 75/325, qui a permis de progresser sur les quatre grands axes. Je les félicite d'un travail rondement mené. Ce résultat n'aurait pas été possible sans l'esprit constructif et la souplesse dont chaque membre a fait preuve. Il s'agit d'une démonstration éclatante de ce que nous pouvons réaliser collectivement si nous collaborons étroitement dans un climat de confiance, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale. Ce résultat est une contribution tangible aux efforts globaux de réforme de l'ONU et au renforcement du multilatéralisme, deux éléments essentiels de *Notre Programme commun* (A/75/982), que le Secrétaire général nous a présenté en septembre dernier et auquel nous sommes en train de donner suite. L'une des réalisations les plus palpables et les plus concrètes obtenues par le Groupe de travail spécial de l'année dernière a été la décision d'examiner la résolution tous les deux ans, nous permettant ainsi de consacrer l'année intermédiaire à la mise en œuvre de ce qui a été convenu, une pratique qui devrait nous permettre de libérer des ressources et qui, espérons-le, servira d'inspiration pour d'autres processus de l'Assemblée générale.

Nous nous félicitons vivement de la nomination du Représentant permanent de l'Australie, l'Ambassadeur Mitchell Fifield, et du renouvellement du mandat de la Représentante permanente d'El Salvador, l'Ambassadrice Egriselda González López, en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial pour la soixante-seizième session. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec eux et avec tous les États Membres pour mettre en œuvre les résultats concrets obtenus à la dernière session, en accordant une attention particulière aux deux chapitres relatifs au rôle et aux pouvoirs de l'Assemblée générale et à ses méthodes de travail. Parmi les questions que l'Union

européenne considère comme particulièrement importantes dans le cadre de ces deux chapitres, je citerai les suivantes.

Premièrement, des efforts accrus doivent être déployés pour alléger les travaux et l'ordre du jour de l'Assemblée générale et renforcer les synergies, la cohérence et la complémentarité entre les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée et à celui de ses grandes commissions et celles dont sont saisis le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires. Il s'agit notamment de formuler de nouvelles propositions concrètes en vue de n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans et d'en regrouper ou d'en supprimer d'autres, compte étant tenu des recommandations du Groupe de travail spécial en la matière.

Deuxièmement, nous devons accorder la priorité aux mesures visant à appuyer de manière efficace et efficiente la mise en œuvre accélérée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, notamment en continuant de s'attacher à aligner les ordres du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur le Programme 2030 afin de repérer ce qui manque, ce qui se recoupe et ce qui fait double emploi et, parallèlement, de chercher des solutions.

Troisièmement, nous attendons avec impatience l'exposé du Secrétariat sur les enseignements tirés des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les travaux de l'Assemblée générale, afin d'être mieux préparés et d'éviter des situations comme celles que nous avons connues durant les premiers mois de la pandémie, au cours desquels nous n'avons pas été en mesure de nous réunir de quelque manière que ce soit.

Quatrièmement, nous devons faire de l'engagement à atteindre la parité des genres une réalité, notamment en veillant à ce que les femmes soient représentées sur un pied d'égalité aux réunions de haut niveau et aux autres séances de l'Assemblée générale. Nous devons également renforcer le multilinguisme en tant que valeur fondamentale de l'Organisation. Enfin, et ce n'est certainement pas le moins important, il convient de créer un espace permettant de mieux associer la société civile, les jeunes et d'autres parties prenantes externes aux processus de l'ONU, afin de donner corps à la notion de multilatéralisme inclusif et en réseau.

L'Union européenne est prête à collaborer dans un esprit constructif et compte sur vos conseils et votre direction, Monsieur le Président, pour faire en sorte que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale reste l'une des grandes priorités de cette session et pour créer l'espace nécessaire à des échanges francs afin de renforcer sa pertinence. Préservons la dynamique que nous avons engagée au cours de la dernière session et concentrons-nous sur l'obtention d'un résultat ambitieux.

M. Tsend (Mongolie) (*parle en anglais*) : La Mongolie s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée sous peu par la représentante de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et souhaite ajouter quelques brèves observations à titre national.

En premier lieu, ma délégation tient à remercier tous les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, aussi bien ceux qui ont assumé cette fonction par le passé que ceux qui l'exercent aujourd'hui. Il s'agit d'une tâche importante, difficile et lourde, et nous les remercions toutes et tous de l'avoir assumée en notre nom. Nous remercions tout particulièrement l'Ambassadrice Egriselda González López et l'Ambassadeur Michal Mlynár de leur direction avisée du Groupe de travail à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, qui a abouti à l'adoption unanime de la résolution 75/325. C'est grâce à leur dévouement et à la volonté politique de tous les Membres de l'ONU que nous sommes parvenus à traduire l'élan imprimé par le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU en faveur de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de la relance du multilatéralisme en des progrès tangibles sous la forme de cette résolution. Et l'avoir fait dans le contexte difficile de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), alors que le fonctionnement et les méthodes de travail de l'Organisation étaient fortement entravés, relève de l'exploit. Il va sans dire que la Mongolie souscrit sans réserve à la résolution dans son intégralité, et notamment à l'appel adressé aux États Membres pour qu'ils gardent à l'esprit que le moment est sans doute venu pour l'Organisation de nommer une femme au poste de Secrétaire générale. Nous tenons également à remercier les présidences de l'Assemblée générale et le personnel dévoué du Secrétariat d'avoir assuré la continuité des activités en cette période difficile.

En deuxième lieu, nous estimons que l'élimination des chevauchements et des doubles emplois dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale et ceux de ses

grandes commissions ainsi que dans les ordres du jour du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires doit être notre priorité. Selon nous, cette approche produira davantage de résultats en un temps plus court et nous permettra de gagner du temps et de la place dans les ordres du jour pour aborder les questions urgentes, y compris celles liées aux objectifs de développement durable, qui sont peu ou pas abordés dans les ordres du jour. À cet égard, nous avons pris connaissance avec intérêt de l'analyse pilote sur l'objectif 2 de développement durable (Faim zéro), réalisée à la soixante-quinzième session, afin d'examiner en profondeur dans quelle mesure cet objectif est traité dans les ordres du jour.

Selon nous, il convient de trouver les sujets qui peuvent avoir une incidence directe et durable sur un éventail éventuellement plus large de questions importantes, et de se concentrer sur ceux-ci. Notre expérience nationale limitée, ainsi que celle de nombreux autres pays en développement, démontre que des programmes efficaces et universels de nutrition en milieu scolaire, par exemple, ont un effet direct et bénéfique sur la réalisation de l'objectif 2 de développement durable (Faim zéro), de l'objectif 1 (Pas de pauvreté), de l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), de l'objectif 4 (Éducation de qualité) et de l'objectif 5 (Égalité entre les sexes), et influent indirectement sur tous les autres objectifs. Nous pourrions, par exemple, faire de cette question le sujet de l'un de nos débats thématiques consacrés aux questions d'actualité et aider ainsi les organes intergouvernementaux à évaluer comment leurs travaux respectifs se rapportent à la réalisation du Programme 2030 et contribuer à l'allègement de leurs ordres du jour.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois de plus l'importance cruciale que la Mongolie attache à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale dans le cadre des efforts globaux visant à réformer l'ONU et à redynamiser le multilatéralisme dans les affaires internationales. Ma délégation assure les Coprésidents actuels du Groupe de travail, l'Ambassadrice González López et l'Ambassadeur Fifield, de son appui et de sa collaboration sans faille, et leur souhaite plein succès dans leur mission importante.

M^{me} Ighil (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Mitchell Fifield, Représentant permanent de l'Australie, et M^{me} Egriselda González López, Représentante permanente d'El Salvador, de leur nomination à la coprésidence du Groupe de travail

spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je remercie également le Coprésident sortant, M. Michal Mlynár, de sa direction éclairée du processus de revitalisation au cours de la précédente session de l'Assemblée ainsi que de son dévouement en la matière.

Rappelant la déclaration faite à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, dans laquelle nous avons réaffirmé notre attachement au multilatéralisme et à la poursuite des efforts visant à revitaliser l'Assemblée, le Mouvement des pays non alignés estime qu'il est important de maintenir l'élan imprimé à cette question, qui demeure une priorité absolue. C'est aussi l'occasion de défendre les valeurs et les principes universels inscrits dans la Charte des Nations Unies et de veiller à ce que l'Organisation soit adaptée à ses objectifs. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est en effet une composante cruciale de la réforme globale de l'ONU. Une Assemblée générale revitalisée contribuerait considérablement à renforcer le système des Nations Unies dans son ensemble, à améliorer la gouvernance mondiale et à redynamiser le multilatéralisme. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés estime qu'il est important de reconnaître que nous devons faire fond sur les réalisations antérieures et les résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux si nous voulons contribuer à renforcer son rôle, ses pouvoirs, son efficacité et son efficacité.

Nous considérons que des efforts soutenus et des progrès importants ont été réalisés pour faire en sorte que les travaux de l'Assemblée générale soient mieux ciblés et plus pertinents. Ces efforts doivent être poursuivis avec l'appui et la volonté politique de tous les États Membres afin de faire encore davantage de progrès et de surmonter les divergences qui subsistent sur les diverses questions relatives aux quatre groupes thématiques inscrits à l'ordre du jour du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Il demeure important de procéder à une évaluation approfondie de l'état d'application des résolutions adoptées par l'Assemblée et d'identifier clairement les causes profondes de tout manquement en la matière si nous voulons éliminer progressivement les difficultés qui continuent d'empêcher le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale de réaliser pleinement son potentiel.

À cet égard, nous nous réjouissons à l'idée de concentrer les débats de la présente session sur le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale et sur ses méthodes

de travail, comme énoncé dans la résolution 75/325, adoptée par consensus à la soixante-quinzième session. Le Mouvement des pays non alignés s'est félicité des progrès apportés par la résolution, qui témoignent de la volonté des États Membres d'améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale et de revitaliser ses travaux en faisant avancer un certain nombre de questions importantes à l'appui d'une Organisation plus forte et d'un multilatéralisme redynamisé. Nous saluons les mesures concrètes qui ont pu être arrêtées dans la résolution, ainsi que l'adoption d'une démarche axée sur l'action et le passage à un examen tous les deux ans. Cette approche nous donne l'occasion de nous concentrer davantage sur la mise en œuvre de la résolution et de promouvoir les objectifs d'efficacité et d'efficience que nous visons toutes et tous.

Nous prenons acte des éléments importants de la résolution, notamment ceux qui ont trait à l'amélioration de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, à la rationalisation des manifestations parallèles et des réunions de haut niveau organisées en marge du débat général, aux initiatives visant à renforcer le travail du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, ainsi qu'au renforcement du rôle de l'Assemblée générale dans la sélection et la nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale.

S'agissant du rôle et des pouvoirs de l'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il importe de préserver le caractère intergouvernemental, ouvert et démocratique de l'ONU, et qu'il faut respecter strictement les prérogatives, ancrées dans la Charte des Nations Unies, des organes principaux de l'ONU, en particulier de l'Assemblée générale. Nous renouvelons également notre appel à améliorer les relations et les échanges entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, qui se renforcent mutuellement et sont complémentaires. Le Mouvement estime que les méthodes de travail ne constituent qu'une étape sur la voie d'améliorations plus substantielles visant à rétablir et à renforcer le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale. Nous continuons de souligner la nécessité de rationaliser ses travaux. Le nombre d'événements de haut niveau et de manifestations parallèles organisés en marge du débat général doit dès lors se limiter au strict minimum afin de préserver et de renforcer le caractère sacré de ce débat.

Conscients du rôle joué par les technologies de l'information et de la communication dans les travaux menés par l'Organisation dans des circonstances

extraordinaires, nous tenons à souligner une fois de plus le caractère exceptionnel des méthodes de travail adoptées par l'Assemblée générale dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que la nécessité de respecter strictement le Règlement intérieur de l'Assemblée, qui doit continuer à guider ses travaux.

Nous saluons le fait que la résolution consolide les avancées réalisées concernant la sélection et la nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale, notamment par la diffusion d'une lettre commune, ainsi que par la tenue de dialogues informels guidés par les principes de transparence et d'ouverture. Nous nous félicitons également de ce qu'il soit fait référence au fait qu'aucune femme n'a encore été Secrétaire générale. Le Mouvement des pays non alignés estime qu'il est tout aussi important d'appuyer fermement le renforcement de l'efficacité et de l'efficacéité du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et reconnaît la nécessité de procéder à un examen approfondi du fonctionnement du Bureau à la soixante-dix-septième session.

Enfin, le Mouvement demeure convaincu que nous devons toutes et tous, à titre collectif, continuer de faire fond sur ce qui a déjà été accompli et identifier les domaines dans lesquels nous pourrions réaliser de nouveaux progrès concrets afin d'améliorer les travaux de l'Assemblée générale dans leur ensemble et de renforcer son rôle. Le Mouvement des pays non alignés reste pleinement déterminé à contribuer à cet effort commun. Nous réaffirmons donc notre volonté de participer, dans un esprit constructif, au processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours de la présente session, afin de consolider son rôle de principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU.

M. Abdul Ghafoor (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, l'Ambassadrice Egriselda González López, Représentante permanente d'El Salvador, et l'Ambassadeur Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, de leurs efforts inestimables et du rôle moteur qu'ils ont joué dans la conduite de nos travaux. Je félicite également l'Ambassadeur Mitchell Fifield, Représentant permanent de l'Australie, de sa nomination en tant que coprésident pour la présente session. Les Maldives demeurent fermement attachées

au processus de revitalisation et continueront d'apporter leur appui et leur coopération sans réserve au Groupe de travail spécial.

Il y a 30 ans de cela, en 1991, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée. Les Maldives se félicitent des progrès accomplis depuis lors, notamment grâce aux modifications apportées en ce qui concerne la sélection et la nomination du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale et le renforcement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Nonobstant ces améliorations, le monde évolue rapidement, et nous devons veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies, et en particulier l'Assemblée générale, ne se laisse pas distancer. Cela passe par le renforcement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale grâce à un financement stable et à la continuité du personnel. L'Organisation des Nations Unies est au centre de notre système multilatéral. Son renforcement est indispensable si nous voulons la rendre plus efficace, plus pertinente et plus accessible. Dans le monde d'aujourd'hui, un multilatéralisme solide et réactif est essentiel pour relever efficacement les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, que ceux-ci soient d'ordre environnemental, social ou économique. Nous ne savons que trop bien que pour traiter efficacement ces questions, nous devons nous appuyer à la fois sur des institutions multilatérales robustes, ainsi que sur une unité de vues et un engagement commun.

Le monde se trouve à un tournant de l'histoire, comme l'a relevé le Secrétaire général dans *Notre Programme commun* (A/75/982), un tournant où l'humanité dispose des technologies et des richesses nécessaires pour modifier la trajectoire de l'histoire pour le meilleur. Nous sommes à même de produire de l'énergie propre, de fournir nourriture et logement à tout le monde et de veiller à ce que chacun bénéficie d'une éducation de qualité, de soins de santé et d'une vie digne. Pourtant, la paix, la prospérité et un niveau de vie décent demeurent des objectifs insaisissables pour des milliards de personnes, une situation que viennent exacerber des difficultés transfrontières toujours plus nombreuses, tels que les pandémies, la pollution et les changements climatiques. En tant qu'unique organe à représentation universelle, l'Assemblée générale doit être au centre des efforts que nous déployons pour relever ces défis. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, les Maldives appuient fermement les efforts que vous menez pour revitaliser l'ONU, en tant que l'un des cinq rayons d'espoir de votre présidence.

L'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous rappelle avec force que, dans notre monde interdépendant, la communauté internationale est aussi solide que son maillon le plus faible, d'où la nécessité de ne laisser personne ni aucun pays de côté. Nous ne devons pas laisser perdurer l'inégalité qui règne actuellement en matière de vaccins, situation dans laquelle des milliards de personnes n'ont pas encore reçu une seule dose de vaccin, alors que d'autres ont commencé à recevoir une troisième dose de rappel. La pertinence de l'Assemblée générale à l'avenir repose sur sa capacité de montrer la voie pour protéger les personnes les plus défavorisées. À cet égard, nous nous félicitons de la convocation de la réunion de haut niveau sur le thème « Vers la vaccination universelle : de l'espoir à l'action », prévue en janvier 2022. Cet événement placera à juste titre l'Assemblée générale au centre des discussions afin d'obtenir des résultats concrets et de forger la volonté politique collective nécessaire pour que nous puissions toutes et tous dépasser la pandémie de manière solidaire.

La réunion de haut niveau organisée pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a mis en évidence le fait que le grand public compte sur nous pour évoluer et innover, afin d'être plus inclusifs. Nous devons prendre des mesures pour faire entendre la voix des femmes et des filles, des jeunes et d'autres acteurs essentiels dans nos travaux à l'Organisation. L'Assemblée générale doit faire montre de leadership sur cette question. À cet égard, je vous remercie, Monsieur le Président, pour avoir pris l'engagement de vous abstenir de siéger dans des groupes de travail où la représentation des sexes n'est pas équilibrée, et pour les divers efforts que vous déployez pour renforcer la parité des sexes et accroître la transparence et l'inclusivité de nos travaux.

Ma délégation appuie pleinement les changements qu'il est suggéré d'apporter à nos méthodes de travail et à l'orientation de nos travaux, tels que décrits dans la résolution 75/325, adoptée le 10 septembre, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Les travaux de l'Assemblée et de ses commissions doivent être rationalisés, simplifiés et axés sur la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour terminer, ma délégation se félicite du regain d'intérêt que suscite la revitalisation des travaux de

l'Assemblée générale, en particulier dans le sillage du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU. Si nous parvenons à maintenir cette dynamique, nous pourrions garantir l'avènement d'une Assemblée efficace et efficiente, capable de forger un avenir commun radieux pour chacune et chacun d'entre nous et pour les générations de demain.

M^{me} Martina (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous assurer une fois de plus, Monsieur le Président, que ma délégation appuie pleinement la manière compétente dont vous dirigez les affaires de l'Assemblée générale. Je me joins également aux autres orateurs pour remercier sincèrement de leur travail les Coprésidents sortants du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la Représentante permanente d'El Salvador et le Représentant permanent de la Slovaquie. Nous saluons les résultats obtenus par le Groupe de travail au cours de la session, notamment le fait que la résolution y afférente soit désormais biennale. Je souhaite également à la Représentante permanente d'El Salvador et au nouveau Coprésident, le Représentant permanent de l'Australie, tout le succès possible et de pouvoir continuer à aller de l'avant endant à la présente session.

Nous travaillons toutes et tous actuellement dans des circonstances difficiles et sans précédent dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a eu de lourdes conséquences sur tous les aspects de notre vie et a encore aggravé les menaces existantes. Il est néanmoins grand temps que l'Organisation revoie ses méthodes de travail de sorte à pouvoir répondre de manière appropriée aux défis actuels. Une fois passée la crise immédiate, l'ONU devra développer une immunité face à ces menaces. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour empêcher la propagation de la maladie au Siège de l'ONU et mobiliser une aide internationale adéquate pour y faire face. À l'Assemblée générale, les États Membres ont démontré leur capacité d'adopter temporairement les méthodes de travail de l'Assemblée afin que celle-ci puisse fonctionner dans le contexte de la pandémie. Nos efforts conjoints ont permis à l'Assemblée de poursuivre ses travaux et d'avancer dans son important programme consistant à lutter contre la pandémie et à faire face à ses conséquences. Je suis convaincue que, dans des situations imprévisibles comme celle qui résulte de la pandémie, l'Assemblée générale doit ce qu'elle peut pour revoir ses méthodes de travail. Dans ce contexte, l'Assemblée générale et ses organes doivent recourir plus activement aux technologies de l'information, afin de réduire le risque de propagation de la maladie.

Nous partageons pleinement le point de vue présenté dans la déclaration faite au nom de l'Union européenne sur les questions à l'examen aujourd'hui, et l'Ukraine s'associe à cette déclaration. Je voudrais, à titre national, mettre l'accent sur deux points qui nous semblent importants.

Premièrement, nous devons renforcer l'autorité de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus qu'en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU, l'Assemblée générale est tenue par la Charte des Nations Unies d'examiner toutes les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, au tout début de la présente session, nous avons assisté à une tentative sans précédent de saper l'autorité particulière de l'Assemblée en matière d'examen des questions portées à son attention par les États Membres et d'entamer la crédibilité du Bureau. Je veux parler des trois votes successifs demandés par la Fédération de Russie sur une même seule et même question : l'initiative de l'Ukraine de maintenir le point intitulé « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés » à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le 9 septembre, à la demande de la Fédération de Russie, l'Assemblée générale a procédé à un vote enregistré sur la décision de maintenir ce point à l'ordre du jour de la présente session (voir A/75/PV.102). Par la suite, le Bureau, à sa première réunion de la soixante-seizième session, tenue le 15 septembre, a également adopté une décision recommandant l'inscription de la question susmentionnée à l'ordre du jour. Soit dit en passant, à la réunion du Bureau, la contestation de la délégation russe n'a, comme on pouvait s'y attendre, obtenu que deux voix pour.

Nous dénonçons le manque de respect systématique de la délégation russe envers les États Membres et l'Assemblée générale. Lors d'une séance tenue le 17 septembre (voir A/76/PV.2), l'Assemblée générale, à la demande de la Fédération de Russie, a confirmé la même décision pour la deuxième fois en deux semaines, sans compter le vote au Bureau qui s'est tenu entre les deux séances de l'Assemblée, un vote qui visait à contester une décision adoptée par l'organe principal de l'ONU, composé de 193 États Membres. Ces manœuvres de la Fédération de Russie avaient pour but de saper l'autorité de l'Assemblée sur des questions revêtant une importance particulière pour certains États Membres.

Je tiens à exprimer à nouveau notre profonde gratitude à toutes les délégations qui ont soutenu les décisions que je viens de citer. Il est important de

résister à de telles manœuvres non constructives et motivées par des considérations politiques, qui pourraient saper l'autorité de l'Assemblée. J'appelle tous les États Membres à apporter leur contribution active pour veiller à ce que l'Assemblée générale examine la situation dans les territoires ukrainiens occupés dès la reprise de la session. Je suis convaincue que la tenue, parmi les Membres de l'ONU, d'un débat public de fond et exhaustif sur la question est de nature à faciliter les efforts déployés pour mettre fin à l'occupation des territoires souverains de l'Ukraine et contribuera à faire respecter les principes et valeurs consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à favoriser une véritable revitalisation des travaux de l'Assemblée.

Deuxièmement, nous devons garantir la mise en œuvre des résolutions de l'ONU. La portée de l'application des résolutions adoptées demeure limitée du fait de la réticence de certains pays à s'y conformer. Cette approche sélective de la mise en œuvre sape la capacité de l'Organisation de faire véritablement évoluer diverses situations sur le terrain. Comme je l'ai déjà souligné, il est un État qui prétend que les résolutions adoptées par les États Membres n'existent pas ou ne s'appliquent pas à lui.

En 2014, dans sa résolution 68/262, l'Assemblée générale affirmait son attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Depuis lors, l'Assemblée générale a condamné la poursuite de l'occupation temporaire de certaines parties du territoire ukrainien dans de multiples résolutions sur la situation dans la péninsule de Crimée. Nous présenterons cette année des projets de résolution actualisés, y compris ceux fondés sur les rapports pertinents du Secrétaire général. Par toutes ces résolutions, qui bénéficient de l'adhésion d'une majorité écrasante à l'Assemblée, les Membres de l'ONU envoient à l'État agresseur le message clair que l'Organisation est prête à défendre ses valeurs.

Néanmoins, ces résolutions n'ont pas encore été suivies d'effet. Nous continuons d'être témoins de manquements brutaux aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, d'actes d'agression commis contre l'Ukraine par une armée étrangère et de la poursuite de l'occupation temporaire de certaines parties du territoire national.

En conclusion, je voudrais souligner que si notre travail commun visant à revitaliser l'Assemblée générale a déjà donné des résultats tangibles, il reste

beaucoup de choses à améliorer pour rendre cet organe et ses décisions plus efficaces et consolider ainsi l'héritage de l'Organisation.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour la constance avec laquelle vous dirigez l'Assemblée générale. Votre présidence porteuse d'espoir guide avec justesse la vision de l'Assemblée vers des objectifs plus ambitieux que ceux que nous avons atteints jusqu'à présent. Cette approche revêt une importance capitale au moment où nous préparons l'avenir dans le sillage de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et où nous nous attelons à la lourde tâche de mettre à profit les enseignements que nous en avons toutes et tous tirés. Selon ma délégation, s'il y a bien un enseignement à retenir, c'est que, grâce à la collégialité et à l'ingéniosité, nous pouvons rendre l'ONU et l'Assemblée toujours plus utiles dans la vie des populations du monde entier.

Notre revitalisation des travaux de l'Assemblée générale devrait avoir pour objectif d'accroître l'efficacité, l'efficience, l'accessibilité et la transparence de l'Assemblée. Notre engagement commun est indispensable pour relever l'éternel défi qui consiste à faire en sorte que les travaux de l'Assemblée générale soient utiles. Pour ce faire, nous sommes convaincus qu'il nous faut entreprendre la tâche ardue d'alléger l'ordre du jour afin de pouvoir concentrer notre énergie collective sur les questions urgentes qui requièrent le plus notre attention. Il est de notre devoir, dans le cadre du processus de revitalisation, de n'examiner certains points et résolutions que tous les deux ou trois ans et d'en regrouper ou supprimer d'autres, afin de dégager un espace pour les questions primordiales dont nous sommes saisis, tout en veillant à ce que nos efforts soient alignés au sein des organes appropriés. Notre action doit porter tout particulièrement sur des améliorations concrètes et réalistes de nos méthodes de travail.

Pour commencer, nous devons veiller à donner à toutes les parties prenantes la possibilité de faire entendre leur voix. Il est temps que l'ONU devienne accessible à toutes et tous. En 2021, il subsiste encore bien trop d'obstacles à la participation active et sur un pied d'égalité de tous les membres de nos délégations, y compris celles et ceux qui ont un handicap physique, ainsi que des nombreuses parties prenantes qui participent à nos séances chaque année. Bien que des progrès louables aient été réalisés, des obstacles physiques injustifiés continuent d'entraver la participation de

certaines de nos représentants. Nous devons veiller en priorité à ce que les personnes handicapées puissent entrer au Siège de l'ONU et en sortir dans les mêmes conditions que toute autre personne. Il nous faut également rendre le processus d'aménagement raisonnable lui-même accessible et efficient. Les documents établis par l'Organisation des Nations Unies sont destinés à être universellement accessibles et il est temps qu'ils intègrent la conception universelle. La consultation d'une résolution, d'un compte rendu de séance ou de tout autre document de base ne devrait pas exiger des délégations qu'elles convertissent ou manipulent les documents pour permettre à leur personnel de les lire. La conception universelle permettrait de régler ces questions simples dès la rédaction et la publication des documents, évitant ainsi tout effort supplémentaire.

Nous demandons instamment aux délégations d'allouer des ressources aux domaines qui contribuent à renforcer l'ONU et à résoudre les crises mondiales, notamment en mettant fin aux pratiques douteuses qui, en toute franchise, ternissent indûment la réputation de l'Assemblée. C'est pourquoi les États-Unis maintiennent leur appel en faveur d'un code de déontologie pour les élections et les nominations à l'Organisation de Nations Unies.

Des efforts sont également nécessaires pour améliorer l'efficacité des procédures d'accréditation et d'inscription auprès de l'Assemblée générale. Nous devons nous appuyer sur les progrès réalisés ces dernières années en matière d'inscription en ligne et tirer parti des technologies courantes pour améliorer la productivité. La possibilité de charger des informations d'inscription en masse au moyen de fichiers séparés par des virgules pourrait à elle seule faire gagner des milliers d'heures de travail au personnel et améliorer considérablement nos méthodes de travail. Des réformes s'imposent également pour aligner les titres honorifiques sur ceux que nos représentants utilisent, et ce, afin de pouvoir les accréditer et les inscrire correctement. La COVID-19 n'a pas réussi à empêcher l'Assemblée d'accomplir son travail essentiel. Nous avons adapté nos pratiques et en avons adopté de nouvelles afin de garantir notre sécurité tout au long de cette crise de santé publique. Tout comme par le passé, nous devons mener une réflexion et apporter les changements nécessaires pour nous préparer dès maintenant aux crises de demain. À l'instar des efforts que nous déployons toutes et tous chez nous, nous devons élaborer et renforcer nos plans d'urgence au Siège afin d'assurer la continuité des opérations. Nous devons faire preuve

de souplesse et nous préparer à affronter les réalités qui se présentent à nous. Je me permettrai, pour terminer, de citer les propos du Président Biden au début de la présente session :

« En tant que communauté mondiale, nous faisons face à des crises urgentes et immédiates, qui comportent des possibilités énormes si nous trouvons la volonté et la détermination pour les saisir. » (voir A/76/PV.3, p.11)

Pour pouvoir saisir ces possibilités, nous avons besoin des fondements les plus solides possible, ancrés dans des méthodes de travail efficaces, une mobilisation multilatérale et un système des Nations Unies résilient. Les défis que nous avons tous à relever sont tout simplement trop nombreux, qu'il s'agisse du climat, de la riposte et de la préparation aux pandémies, de la paix et de la sécurité, de la dignité humaine et des droits humains – des défis qui, à leur tour, nous imposent de relever celui de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Les États-Unis se réjouissent à la perspective de collaborer avec vous, Monsieur le Président, dans le cadre de cet effort, ainsi qu'avec les Coprésidents qui ont été nommés.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier chaleureusement, Monsieur le Président, de présider cet important débat aujourd'hui, ainsi que de votre rôle moteur et de votre activisme à la direction de l'Assemblée générale, notamment durant votre récente visite à Glasgow à l'occasion de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Votre présidence porteuse d'espoir a véritablement des répercussions dans le monde entier, et nous vous en remercions.

En ce qui concerne les points 21 et 22 de l'ordre du jour, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, je souhaite remercier l'Ambassadrice Egriselda Aracely González López, d'El Salvador, et l'Ambassadeur Michal Mlynár, de la Slovaquie, pour le travail qu'ils ont accompli en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la soixante-quinzième session, compte tenu notamment de la pertinence de cette thématique dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous réjouissons de voir l'Ambassadrice González Lopez continuer de diriger nos travaux et nous félicitons l'Ambassadeur Mitchell Fifield, de l'Australie, de sa nomination à la coprésidence pour la session qui commence.

Singapour s'associe aux déclarations faites par le représentant de la Malaisie et la représentante de l'Algérie au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Mouvement des pays non alignés, respectivement. Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Il ressort clairement des débats tenus précédemment sur ce sujet et des déclarations faites aujourd'hui par les orateurs et les oratrices que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale revêt une importance particulière pour de nombreux États, dont le mien. L'Assemblée est le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, au sein duquel tous les États Membres, grands ou petits, s'expriment à voix égale. À cet égard, Singapour a toujours été une fervente défenseuse d'une Assemblée générale plus efficace, efficace et responsable. À l'heure où nous sommes confrontés à des défis mondiaux tels que la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques, nous devons redoubler d'efforts pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, avec l'Assemblée générale comme actrice de premier plan.

Nous sommes satisfaits de constater que le processus de revitalisation a produit quelques résultats concrets. au premier rang desquels la rationalisation des travaux et l'allègement de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, notamment en rendant biennale la résolution sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée, une approche que Singapour défend et soutient depuis longtemps. Un deuxième exemple est celui des dialogues réguliers entre les Missions permanentes et le Secrétariat, que nous estimons utiles et qui, nous l'espérons, seront poursuivis. Le troisième exemple a trait aux discussions sur la continuité des activités au sein de l'ONU grâce aux technologies de l'information et des communications, malgré les restrictions induites par la COVID-19. Ces résultats positifs du processus de revitalisation nous fournissent une base solide sur laquelle nous pouvons nous appuyer au cours de la présente session à l'issue des travaux sur le processus de revitalisation. Ma délégation voudrait partager quelques suggestions avec nos collègues à ce sujet.

Premièrement, il nous semble important de continuer à nous concentrer sur la manière dont nous pouvons préserver la primauté du débat général durant la semaine de haut niveau en rationalisant le nombre de réunions de haut niveau et de manifestations qui se tiennent en marge. La semaine de haut niveau est sans

aucun doute exigeante pour toutes les délégations, mais elle l'est particulièrement pour les petits pays dont les ressources et le personnel sont limités.

Nous rappelons que la résolution 75/325, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, engage les États Membres et l'ONU à se consulter afin de limiter le nombre de manifestations parallèles et de réduire au minimum les chevauchements. Mais nous pensons qu'il est possible d'aller plus loin que se borner à nous y engager. Afin de permettre à tous les États Membres de participer de manière constructive à la semaine de haut niveau et d'en tirer profit, nous considérons qu'il est important d'adopter une approche plus structurée et prévisible, en vertu de laquelle toutes les réunions de haut niveau proposées au cours de cette semaine seraient répertoriées et annoncées à l'occasion d'une réunion publique du Bureau, sous la direction du Président de l'Assemblée générale. Ainsi, nous disposons toutes et tous d'une vue d'ensemble de l'intégralité du programme des réunions de haut niveau et des manifestations parallèles organisées en marge du débat général. Nous encourageons également le Président à envisager de rédiger des lignes directrices relatives à la gestion globale des activités au cours de la semaine de haut niveau, en vue de leur examen ultérieur par le Bureau ou l'Assemblée générale. L'idée de produire des lignes directrices pour la semaine de haut niveau est évoquée depuis un certain temps, et nous espérons pouvoir réaliser des progrès concrets dans ce domaine à la présente session.

Deuxièmement, nous estimons qu'il convient de poursuivre les efforts de rationalisation et d'allègement de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, notamment en n'examinant les résolutions que tous les deux ou trois ans, en regroupant les points et les résolutions, et en instituant des clauses de caducité lorsque cela est possible. Bien que les questions pertinentes soient nombreuses et que la décision finale de réduire la fréquence des résolutions ou d'instituer une clause de caducité soit la prérogative des principaux auteurs du texte, nous devons également garder à l'esprit que la prolifération des points de l'ordre du jour et des résolutions finira par entraîner un volume de travail intenable, au détriment de l'attention de l'Assemblée.

Troisièmement, sachant que la situation liée à la COVID-19 est en voie de stabilisation, nous invitons le Président et le Secrétariat à envisager d'accélérer la reprise des séances en présentiel et des séances tenues dans une seule salle de conférence plutôt que dans

différentes salles reliées par voie électronique, car cette pratique a pour effet de séparer les délégations et n'est pas propice à une discussion efficace et à un travail concerté. Rien ne peut remplacer durablement la diplomatie en face à face ou les relations interpersonnelles qui ne peuvent se forger que dans le cadre de séances en présentiel, lesquelles sont indispensables pour aider les États Membres à dégager un consensus et à trouver des solutions sur toute une série de questions. Nous estimons qu'il est également important de tenir, à intervalles réguliers, des séances de l'Assemblée générale sur la continuité des activités, dans la mesure où celles-ci donnent à tous les membres l'occasion de discuter de l'organisation des réunions et des mesures de sécurité, ainsi que de faire part de leurs opinions de manière ouverte et inclusive.

Ce sont là quelques-unes des vues de Singapour sur cette question. Nous réaffirmons notre soutien sans réserve à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et notre détermination à collaborer avec tous nos collègues et toutes les délégations dans ce sens. Nous continuerons à œuvrer avec les autres États Membres et le Secrétariat pour faire fond sur les recommandations énoncées dans la résolution 75/325 afin de produire des résultats concrets et constructifs, propres à revitaliser véritablement l'Organisation des Nations Unies et le multilatéralisme, en plaçant l'Assemblée générale au premier plan de ce processus.

M. Misra (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué une séance sur cette importante question.

Je tiens à saisir cette occasion pour indiquer que l'Inde souscrit à la déclaration faite par la représentante de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions également le Représentant permanent de la Slovaquie et la Représentante permanente d'El Salvador, Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, d'avoir dirigé les travaux du Groupe. Nous félicitons le Représentant permanent de l'Australie et la Représentante permanente d'El Salvador de sa nomination, pour le premier, et de sa reconduction, pour la seconde, à la coprésidence du Groupe pour la soixante-seizième session et leur souhaitons plein succès. Ma délégation leur apportera son plein appui dans l'optique d'un résultat productif.

D'emblée, je tiens à souligner que l'Assemblée générale est le plus grand rassemblement mondial de nations. Elle tire sa primauté et sa légitimité de son

caractère inclusif et du principe d'égalité souveraine de tous ses membres. On ne saurait trop insister sur le caractère universel de l'Assemblée et sur le poids moral de ses décisions et opinions. Cependant, au fil du temps, certains membres ont fini par avoir le sentiment que l'Assemblée générale avait progressivement perdu le sens de ses responsabilités fondamentales et s'était laissée submerger par les procédures. Le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale ont également été progressivement sapés par l'action et l'activisme du Conseil de sécurité, qui s'immisce dans des questions qui relèvent généralement du mandat de l'Assemblée. Force est de constater qu'une partie de la responsabilité incombe à l'Assemblée elle-même et à ses membres, qui n'ont rien fait contre l'érosion de sa pertinence, alors qu'elle incarne par excellence la voix des Missions permanentes. Une telle situation ne peut que nuire à l'efficacité et à la pertinence de l'Organisation des Nations Unies.

L'Inde a toujours considéré que l'Assemblée générale ne pourrait être revitalisée que si sa position en tant que principale organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation était respectée dans la lettre et l'esprit. Tout débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale nous ramène à la mission fondamentale que la Charte des Nations Unies confie à l'Assemblée générale en lui conférant un rôle de direction marqué. L'Article 10 de la Charte charge l'Assemblée générale de discuter de toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes prévus dans la Charte, sous réserve des dispositions de l'Article 12. L'Assemblée générale doit donc prendre l'initiative pour ce qui est de fixer l'ordre du jour mondial et de redonner à l'Organisation des Nations Unies son rôle central dans l'adoption d'approches multilatérales pour répondre aux défis mondiaux existants ou nouveaux.

Pour que l'Assemblée générale soit revitalisée et à la hauteur des défis de notre temps, nous devons nous inspirer des normes élevées que l'Assemblée s'est fixées dès le début. Au fil du temps, l'Assemblée générale a joué à plusieurs reprises un rôle de premier plan dans la définition d'un ordre du jour mondial et dans la résolution des problèmes. Le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, suivi de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Conférence sur les océans en 2017, le récent Sommet Action Climat, le forum politique de haut niveau pour le développement durable et la réunion de haut niveau sur

la couverture sanitaire universelle sont des exemples de la manière dont l'Assemblée générale peut fixer l'ordre du jour mondial et inciter la communauté mondiale à régler les problèmes et défis communs. Il nous incombe par conséquent de rester vigilants et de veiller à ce que l'Assemblée générale continue de jouer son rôle de chef de file et renforce sa capacité de relever défis mondiaux.

Il est urgent de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Nous avons certes réalisé des progrès, mais nous ne devons pas oublier que nous avons encore un long chemin à parcourir. La revitalisation doit être appréhendée dans le contexte plus général de la réforme de l'ONU. Nous sommes fermement convaincus qu'une réforme d'ensemble de l'ONU, et notamment du Conseil de sécurité, s'impose de toute urgence si nous voulons que l'Organisation reflète les réalités géopolitiques actuelles et soit mieux à même de relever les défis toujours plus complexes de notre temps.

L'efficacité, la pertinence et la longévité d'une institution dépendent de son dynamisme et de sa capacité de s'adapter aux changements de l'époque afin qu'elle puisse non seulement défendre des valeurs immuables, mais aussi affronter les défis qui se posent aujourd'hui. Les problèmes auxquels le monde est confronté en matière de développement durable, de sécurité, de migration, de santé et de changements climatiques, entre autres, ne peuvent être réglés de manière isolée. Saisissons cette occasion pour renouveler notre engagement à renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans la définition de l'ordre du jour mondial, l'élaboration des politiques et la recherche de solutions aux défis et problèmes du monde. Le succès du multilatéralisme repose fondamentalement sur le succès de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale délibérera prochainement sur le projet de résolution d'ordre procédural relatif au rapport *Notre Programme commun* (A/75/982). Afin de garantir le succès de *Notre Programme commun*, chacun et chacune d'entre nous doit se l'approprier et y souscrire véritablement. Pour cela, nous avons besoin d'un processus dirigé par les États Membres, qui sera équitable pour tous les pays en développement. Nous devons avoir davantage confiance en nous-mêmes et en notre capacité de prendre les bonnes décisions. Nous espérons dès lors que le projet de résolution aura un caractère exclusivement procédural et qu'il sera suffisamment clair si nous devons lui donner suite. Nous devons éviter de passer précipitamment la phase de mise en œuvre, en l'absence de clarté et de discussion. L'Inde participera

de manière constructive et active à tout processus qui permettra aux États Membres d'examiner cet important rapport. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que vous pouvez compter sur la participation et l'appui constructifs de ma délégation à ces efforts.

M^{me} Benziane (Maroc) : Ma délégation tient tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat conjoint sur les points de l'ordre du jour intitulés « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » et « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». Nous souhaitons également saisir cette occasion pour présenter nos chaleureuses félicitations à M^{me} Egriselda Aracely González López, Représentante permanente d'El Salvador, pour sa reconduction, et à M. Mitch Fifield, Représentant permanent de l'Australie, pour sa nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Par la même occasion, nous saluons le travail remarquable accompli par le Coprésident sortant de ce groupe de travail, S. E. M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, qui a démontré son professionnalisme, sa détermination et son leadership. Et je tiens à féliciter les Coprésidents de la soixante-quinzième session, qui ont su diriger avec compétence les débats et les négociations complexes qui ont abouti à l'adoption de la résolution 75/325. Cette résolution est orientée vers l'action et contient de nombreuses mesures pratiques et concrètes visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Assemblée générale. Elle comprend des progrès notables sur un large éventail de questions importantes relatives à la réforme.

La décision d'examiner tous les deux ans le processus de revitalisation lui-même est une décision très importante, cela nous permettra de mieux concentrer nos efforts sur une mise en œuvre plus détaillée des décisions et de réfléchir en profondeur aux actions futures. Nous espérons que ce rythme biennal ouvrira la voie à une rationalisation plus poussée des autres processus de l'Assemblée. Nous saluons, également, la décision de modifier l'article 1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui prendra effet dès la soixante-dix-huitième session, et qui permettra de commencer la session à partir du mardi de la deuxième semaine de septembre, soit une semaine plus tôt qu'actuellement, afin de laisser plus de temps à la nouvelle présidence et au Bureau de celle-ci pour préparer le débat général et la semaine de haut niveau. Il est vrai que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu une incidence sur les travaux de l'Assemblée générale et de l'ONU en

général, mais elle nous a également donné l'occasion de réfléchir à l'efficacité avec laquelle l'Assemblée adapte ses méthodes de travail afin de continuer à relever les défis mondiaux à mesure qu'ils évoluent.

Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies guident la conduite des relations internationales. Dans ce cadre, nous réaffirmons l'importance de la mise en œuvre de l'Article 12 de la Charte, qui stipule que

« [t]ant que le Conseil de sécurité remplit, à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque, les fonctions qui lui sont attribuées par la présente Charte, l'Assemblée générale ne doit faire aucune recommandation sur ce différend ou cette situation »,

afin d'éviter les interférences et les empiètements entre les fonctions et pouvoirs de chaque organe principal.

Une Assemblée générale revitalisée contribuerait de manière significative à renforcer le système des Nations Unies dans son ensemble, et à renforcer le multilatéralisme. La revitalisation de l'Assemblée générale, principal organe de délibération et de décision de l'ONU, joue un rôle indispensable dans la réforme globale de l'Organisation et dans le renforcement du multilatéralisme. Aujourd'hui plus que jamais, le multilatéralisme doit être amélioré, de sorte que nous soyons en mesure de relever les défis auxquels se heurte l'humanité dans un monde de plus en plus interdépendant et interconnecté.

Dans ce cadre, nous réitérons notre soutien aux importantes réformes introduites par le Secrétaire général et dont les résultats positifs permettent déjà à l'ONU de mieux faire face aux évolutions complexes et multidimensionnelles de notre monde. Nous le remercions, également, pour le rapport *Notre Programme Commun* (A/75/982), que nous soutenons et qui couvre un large éventail de défis qui exigent notre attention, et comprend une série de recommandations qui méritent un suivi sérieux et réfléchi. Dans ce cadre, le Maroc a coparrainé la résolution procédurale présentée par un groupe pays, dans le but d'engager un processus de suivi des nombreuses recommandations contenu dans le rapport du Secrétaire général. Je tiens ici à réaffirmer la détermination de ma délégation à travailler avec ce groupe et avec tous les États Membres, pour l'adoption prompte de cette résolution afin de mettre en œuvre *Notre Programme commun*.

Nous nous félicitons, en outre, des progrès tangibles et constructifs de ces dernières années en matière de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et ce grâce à nos efforts communs et à l'aboutissement d'initiatives émanant de ce groupe de travail. Nous invitons tous les États Membres à continuer dans le même esprit afin de consolider les acquis des sessions précédentes. Nous notons avec satisfaction les mesures prises par le Secrétariat, et en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée générale relatives à la revitalisation de cet organe et assurer le déroulement dans les meilleures conditions de nos réunions et autres activités au sein de l'Organisation.

S'agissant de la crise financière et de liquidités à laquelle l'Organisation continue de faire face, le Secrétaire général a pris des mesures concrètes, dont nous saluons la célérité et l'efficacité. Dans notre objectif commun de revitaliser l'Assemblée générale et d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisation, il nous incombe à tous de veiller à ce que l'ONU dispose de tous les moyens financiers et administratifs nécessaires à son bon fonctionnement. Nous félicitons ici le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour le travail remarquable fait afin d'assurer les équilibres budgétaires nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Organisation.

Il est important de continuer à œuvrer en faveur de l'accroissement des synergies et de la cohérence entre les questions inscrites à l'ordre du jour des différentes commissions, et d'assurer l'alignement de l'ordre du jour de l'Assemblée générale avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En ce qui concerne les méthodes de travail de l'Assemblée générale, nous appuyons les efforts visant à accroître la parité des sexes au sein de l'ONU, et saluons l'engagement et les évolutions vraiment remarquables du Secrétaire Général afin d'assurer l'égalité hommes-femmes, déjà atteinte au niveau des hauts fonctionnaires, mais également pour tout le personnel de l'Organisation. Le Maroc salue les efforts visant à rendre le processus de sélection pour la nomination du Secrétaire général et autres hauts fonctionnaires des Nations Unies inclusif, transparent et efficace.

Enfin, je souhaite rappeler que le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale requiert l'engagement constant de tous les États Membres, ainsi qu'une réelle volonté politique,

afin de mettre en œuvre ses nobles objectifs. Dans ce sens, le Maroc réaffirme son engagement à continuer de contribuer efficacement et de manière constructive aux travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M^{me} Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat conjoint d'aujourd'hui sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, au titre des points 122 et 121 de l'ordre du jour.

Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement l'Ambassadrice Egriselda González López et l'Ambassadeur Mitchell Fifield pour leur reconduction et leur nomination, respectivement, en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session. Ils peuvent compter sur le soutien sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement de leur important travail. Je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Michal Mlynár, de la Slovaquie, Coprésident sortant, ainsi que M^{me} González López, pour leur remarquable collaboration et les progrès réalisés dans cet exercice important.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, et je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

Tandis que nous sommes réunis en pleine pandémie, nous prenons conscience de la nécessité absolue de faire en sorte que l'ONU soit adaptée à ses objectifs, face aux réalités changeantes du monde d'aujourd'hui, afin qu'elle apparaisse comme pertinente, utile et à même de produire des résultats. À cet égard, les efforts de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale sont d'autant plus urgents. Le Bangladesh estime qu'il est important de poursuivre l'examen des progrès accomplis dans l'application des résolutions de l'Assemblée générale.

À la soixante-quinzième session, le Bangladesh, aux côtés de la Slovénie, a cofacilité l'alignement des ordres du jour de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le processus a abouti à un accord sur certains principes communs et à des recommandations concrètes visant à réduire les lacunes, les chevauchements et les doubles emplois dans les ordres du jour des organes

intergouvernementaux. Ces recommandations ont une incidence notable sur l'efficacité et la finalité des travaux de l'Assemblée générale, et il sera important d'en assurer le suivi dans le cadre de l'exercice global de revitalisation de l'Assemblée.

Nous sommes bien conscients de la nécessité de renforcer le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, et nous nous sommes félicités des efforts déployés par la présidence actuelle, et par celles qui l'ont précédée, pour renforcer le rôle et les fonctions de la présidence et de son bureau. C'est pourquoi, cette année, le Bangladesh a détaché l'un de ses diplomates auprès du Bureau de la présidence.

Le Bangladesh se félicite des échanges entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, notamment les consultations régulières entre leurs présidences. Je nourris le ferme espoir que les relations et la coordination entre l'Assemblée et les autres organes principaux de l'ONU se renforceront et s'amélioreront encore au fur et à mesure de la mise en œuvre du processus. Le Bangladesh s'est également félicité des discussions dynamiques, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, consacrées au rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix, dans la mesure où elles contribuent à renforcer le lien entre les deux principaux organes de l'ONU.

Le Bangladesh estime que, pour améliorer la visibilité de l'Assemblée générale, le plus important est qu'elle s'emploie efficacement à affronter les défis auxquels le monde est confronté, notamment le relèvement amorcé dans le sillage de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À cet égard, nous accueillons positivement le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Cette initiative est opportune et ambitieuse, et ce, à juste titre. Le mandat que la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a confié au Secrétaire général de faire progresser ses 12 engagements exigeait un diagnostic objectif des problèmes de notre temps et une démarche qui vise haut. Nous nous réjouissons à la perspective de tenir des consultations et des échanges ouverts et constructifs sur la manière dont nous pouvons mettre en œuvre certaines recommandations clés et avancer sur la voie qui mènera aux principaux résultats attendus, tout en reconnaissant la primauté d'un processus dirigé par les États Membres.

L'Assemblée générale devrait continuer à tenir des débats thématiques inclusifs et dynamiques sur les questions d'actualité présentant une importance critique pour la communauté internationale. Elle devrait également continuer d'intensifier ses échanges sur les questions pertinentes avec les acteurs non étatiques, notamment la société civile, les jeunes, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, ce qui rendra l'Assemblée plus visible et la fera mieux connaître du grand public. À ce propos, nous estimons que la campagne « Verified » (Information vérifiée) que mène le Département de la communication globale pour promouvoir des informations fiables sur la COVID-19 produit de bons résultats. Nous sommes par ailleurs d'avis que, pour accroître la visibilité des travaux de l'Assemblée générale, sa présidence, mais aussi celle des grandes commissions et d'autres interlocuteurs pertinents, devraient mener des programmes vigoureux de sensibilisation des médias et du public. Le public doit mieux comprendre notre travail, car c'est le seul moyen de susciter une plus grande reconnaissance et un soutien accru à son égard. Pour terminer, nous continuerons à prendre une part active aux travaux de l'exercice de revitalisation, et ma délégation ne manquera pas de soutenir tous les efforts déployés en ce sens.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je tiens à féliciter l'Ambassadrice Egriselda González López, Représentante permanente d'El Salvador, pour sa reconduction à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale qui, à la soixante-quinzième session, a déjà atteint un certain nombre des objectifs qu'il s'était fixés. Je félicite également l'Ambassadeur Mitchell Fifield, Représentant permanent de l'Australie, pour sa nomination en tant que Coprésident dudit Groupe. Je suis persuadé que nous parviendrons à atteindre d'autres grands objectifs du processus au cours de la soixante-seizième session. Je salue aussi les efforts déployés par le Coprésident sortant, l'Ambassadeur Michal Mlynár, qui, de concert avec sa coprésidente, M^{me} González López, a relancé le processus de revitalisation, comme je l'ai indiqué le 10 septembre (voir A/75/PV.103), lorsque la résolution 75/325 a été adoptée par consensus.

Je confirme aujourd'hui cette déclaration telle qu'elle est consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, dans laquelle j'ai insisté sur divers aspects fondamentaux, liés aussi bien aux méthodes de travail qu'à la relation entre l'Assemblée générale et les autres

organes principaux de l'ONU, comme le Conseil de sécurité. Je ne répéterai donc pas ces arguments, qui restent valables. À l'occasion du présent débat, je préfère aborder très brièvement le thème principal sur lequel le processus devrait se concentrer, à savoir sa mise en œuvre. Soyez assuré, Monsieur le Président, du soutien de l'Équateur dans l'application résolue de la résolution 75/325. Il est de notre responsabilité à toutes et tous de mettre en œuvre ses dispositions, sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord durant les négociations, et il en va de même pour tous les aspects des résolutions de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que la meilleure façon de refléter le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale est d'appliquer les recommandations qu'elle formule.

Enfin, ma délégation met en exergue et appuie l'approche du Secrétaire général dans son rapport *Notre Programme Commun* (A/75/982), quant à la nécessité pour les États de prendre des décisions concernant les principaux organes intergouvernementaux susceptibles de nous aider à surmonter les défis internationaux les plus urgents. Au cours de cette session, nous devons également développer et améliorer nos méthodes de travail pour que le processus de revitalisation continue d'être un exemple phare de la modernisation de nos travaux.

M^{me} Jiang Hua (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite l'Ambassadeur Mitchell Fifield et l'Ambassadrice Egriselda González López, Représentants permanents de l'Australie et d'El Salvador, respectivement, pour leur nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à la présente session. Nous saluons également la contribution apportée par le Représentant permanent de la Slovaquie à la session précédente.

L'Assemblée générale est un organe de l'Organisation des Nations Unies établi par la Charte, qui est constitué par tous les États Membres. L'efficacité de ses travaux a donc une incidence sur les intérêts vitaux de tous les États Membres ainsi que sur le statut et l'autorité de l'ONU. Ces dernières années, grâce à nos efforts conjoints, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a continué de porter ses fruits, notamment en ce qui concerne l'élection du Secrétaire général et la revitalisation des méthodes de travail de l'Assemblée. Bien que des progrès considérables aient été réalisés, la Chine encourage la poursuite des efforts visant à améliorer l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale, et voudrait présenter trois propositions.

Premièrement, l'Assemblée doit s'acquitter efficacement de ses fonctions conformément aux dispositions de la Charte, incarner un véritable multilatéralisme et promouvoir les valeurs de paix, de développement, d'équité, de justice, de démocratie et de liberté, qui sont communes à l'ensemble de l'humanité. Tous les pays doivent défendre le système international, avec l'ONU en son centre, l'ordre international fondé sur le droit international et les normes fondamentales qui régissent les relations internationales sur la base des objectifs et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

La solidarité dans la lutte contre la pandémie et la relance économique sont actuellement la priorité absolue des travaux de l'Assemblée générale. Nous espérons que l'action de l'Assemblée générale permettra d'encourager une plus grande solidarité internationale, de surmonter l'impact de la pandémie sur le développement mondial, d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de relever ensemble les défis liés aux changements climatiques, de respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées, d'aider les pays à remplir leurs obligations en matière de réduction des émissions et d'accompagner les pays en développement dans la transformation de leurs économies.

Deuxièmement, il convient d'améliorer l'action de l'Assemblée générale en termes de qualité et d'efficacité, et de se concentrer sur la mise en œuvre des résolutions existantes. Ces dernières années, le nombre de points à l'ordre du jour de l'Assemblée a augmenté, et les États Membres préconisent tous de simplifier cet ordre du jour et d'améliorer son efficacité. Nous pensons qu'il serait judicieux d'envisager de regrouper certains points de l'ordre du jour ou de les examiner tous les deux ou trois ans, en donnant un rôle plus important au débat général et en réduisant le nombre d'autres réunions de haut niveau et des manifestations parallèles prévues pendant la semaine de haut niveau. La Chine est prête à en discuter avec toutes les autres parties afin de consolider le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale.

Troisièmement, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les autres organes créés en vertu de la Charte ont des tâches spécifiques qui leur ont été attribuées et doivent remplir la mission qui leur a été confiée, faire usage des moyens à leur disposition, privilégier le principe fondamental de la collaboration au lieu de la concurrence et créer des synergies au lieu d'affaiblir les mandats qui ont été confiés à chaque organe au titre de la Charte. Le

bon fonctionnement du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale joue un rôle important pour le bon déroulement des travaux de l'Assemblée générale. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail de l'Assemblée, la Chine est favorable à l'augmentation des effectifs et des ressources budgétaires financières du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale.

Conformément à la résolution 75/325 adoptée lors de la précédente session de l'Assemblée générale, la présente session du Groupe de travail spécial portera sur le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée et sur les méthodes de travail. Pendant la prochaine session, nous examinerons les questions en suspens et adopterons les projets de résolution pertinents. Cela permettra de rationaliser la planification des débats sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ce que les États Membres ont unanimement salué. La Chine soutiendra fermement le travail des Coprésidents, participera activement aux débats pertinents et œuvrera en faveur de résultats plus substantiels en matière de revitalisation de l'Assemblée générale.

M. Evseenko (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous présentons également nos félicitations pour la nomination du Représentant permanent de l'Australie et la reconduction de la Représentante permanente d'El Salvador à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session. Nous félicitons également le Représentant permanent de la Slovaquie pour sa précieuse contribution à cet égard. Nous sommes fermement convaincus que, sous cette nouvelle direction, le Groupe de travail spécial sera à nouveau en mesure d'obtenir des résultats importants.

Le Biélorus a toujours appuyé la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et une plus grande implication de celle-ci dans le règlement des défis urgents auxquels l'Organisation et la communauté internationale dans son ensemble sont confrontées. Nous ne pourrions atteindre cet objectif qu'en accroissant la portée de nos activités, en améliorant les méthodes de travail de l'Assemblée générale et en modernisant notre stratégie pour nous adapter aux réalités actuelles.

La décision d'adopter la résolution de l'Assemblée générale sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale tous les deux ans nous permettra de nous

concentrer davantage sur une meilleure mise en œuvre et un meilleur suivi de ses dispositions. Il est clair que nous devons revoir les méthodes de travail de l'Organisation. Notre charge de travail s'est considérablement accrue, et derrière les piles de rapports, de résolutions et de discours, nous ne voyons pas que nous faisons parfois le même travail. Le Biélorus a soulevé à de nombreuses reprises la question de l'élimination des doubles emplois à l'Assemblée générale, au sein de ses grandes commissions et au Conseil économique et social. L'ordre du jour de l'Assemblée n'a jamais été pratiquement révisé depuis la fondation de l'Organisation. Il n'a été mis à jour que par l'introduction de nouveaux points et ne répond plus aux exigences actuelles. Le moment est venu de revoir les ordres du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et d'éliminer les points répétitifs.

Le Biélorus continuera de soutenir les propositions visant à démocratiser la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général et à rétablir l'équilibre géographique dans le processus de sélection des candidats à ce poste, conformément au principe du multilatéralisme, qui est une condition essentielle à la réalisation des objectifs des Nations Unies. Nous pensons que la participation de tous les États Membres à ce processus, conformément à leur mandat et à leurs capacités respectives, nous permettra de renforcer l'Organisation dans son ensemble, dans le respect de la Charte des Nations Unies. Les mesures visant à optimiser les méthodes de travail de l'Assemblée générale et ses échanges avec les autres organes de l'ONU doivent servir le même objectif.

M^{me} Fatima (Bangladesh), Vice-Présidente, assume la présidence.

Dans le même temps, nous sommes convaincus que la clef de toute transformation au sein de l'Organisation des Nations Unies ne réside pas dans les textes des résolutions mais dans nos échanges, fondés non seulement sur la volonté de persuader nos partenaires que nous avons raison, mais aussi et surtout sur notre capacité à écouter les autres. Une approche pragmatique, une recherche active de compromis qui n'entame pas notre impartialité et des négociations fondées sur une démarche analytique rigoureuse nous permettront d'atteindre l'objectif que nous visons tous. Nous espérons que cet élan positif et cette approche pragmatique ne se limiteront pas à l'adoption des documents les plus importants, mais contribueront également activement à la mise en œuvre du processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cet important débat aujourd'hui. Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadrice d'El Salvador, M^{me} González López, et l'Ambassadeur de la Slovaquie, M. Mlynár, pour leur direction des travaux du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session. Je félicite également M^{me} González López et M. Fifield, l'Ambassadeur de l'Australie, pour leur nomination à la coprésidence du Groupe de travail spécial cette année. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux.

L'Indonésie s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Algérie et par le représentant de la Malaisie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et je voudrais également faire quelques observations à titre national.

L'Assemblée générale est un symbole de la solidarité internationale et une incarnation concrète du multilatéralisme. Elle continue d'assurer sa fonction d'organe délibérant, décisionnel et directeur de l'ONU où sont représentés tous les États Membres. Face aux enjeux mondiaux, il n'existe pas de meilleure instance pour trouver des solutions que l'Assemblée, au sein de laquelle toutes les nations, grandes et petites, échangent sur un pied d'égalité pour remédier à leurs préoccupations et œuvrer en faveur d'une paix et d'une prospérité communes. À ce propos, l'Indonésie prend acte des efforts en cours pour renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficacités de l'Assemblée générale dans la résolution des défis mondiaux multidimensionnels et en constante évolution auxquels nous sommes confrontés. En outre, nous réaffirmons notre détermination à défendre le multilatéralisme et la mise en œuvre des résolutions relatives à la revitalisation, qui constituent l'aboutissement de nos travaux et la pierre angulaire du processus de réforme de l'ONU en cours.

Les travaux engagés l'an dernier par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale se sont avérés fructueux, en particulier avec l'adoption de la résolution 75/325 relative aux moyens d'action dont nous disposons pour revitaliser l'Assemblée et la rendre plus efficace et plus efficiente. L'Indonésie constate avec satisfaction que le texte encourage à une plus grande ouverture dans la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général et à promouvoir l'égalité des genres et une

représentation géographique équilibrée pour les postes de chefs de secrétariat du système des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'organisation d'un dialogue entre les États Membres et les candidats afin de garantir le respect des principes de responsabilité et d'inclusion pour la nomination de ce poste très important. Nous saluons également les efforts et les initiatives visant à renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale.

Nous pensons que les résultats obtenus jusqu'à présent en matière de revitalisation du rôle de l'Assemblée générale sont le fruit d'une volonté politique renouvelée et de l'esprit de coopération internationale dont ont fait preuve tous les représentants. Enfin, pour sa part, l'Indonésie est déterminée à continuer de jouer son rôle dans le renforcement des travaux de l'Assemblée générale au sein du Groupe de travail spécial et d'autres instances, afin que nous puissions réaliser de nouveaux progrès concrets cette année.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration qui a été prononcée aujourd'hui par la représentante de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous félicitons de la convocation, de ce débat conjoint d'aujourd'hui sur un sujet essentiel pour la modernisation de l'ONU. C'est conforme à l'engagement que nos dirigeants ont pris dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Nous tenons tout d'abord à féliciter l'Ambassadrice Egriselda Aracely González López et l'Ambassadeur Michal Mlynár, qui ont coprésidé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours de la soixante-quinzième session et ont abouti à un document de consensus grâce auquel nous avons réalisé des avancées concrètes et exploitables en vue de revitaliser les travaux de l'Assemblée. Nous tenons également à féliciter l'Ambassadeur Mitchell Fifield pour sa nomination et l'Ambassadrice González López pour sa reconduction à la coprésidence du Groupe de travail spécial à la soixante-seizième session. Nous les assurons de notre soutien dans cette tâche et nous réjouissons de participer activement à ces travaux, en mettant l'accent sur le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, ainsi que sur ses méthodes de travail. L'Afrique du Sud voudrait faire trois observations aujourd'hui à cet égard.

Premièrement, il est important de souligner le caractère central de l'autorité de l'Assemblée générale, le plus représentatif des organes principaux de l'ONU. Bien entendu, le rôle et l'autorité de l'Assemblée doivent s'entendre en corrélation avec les autres organes principaux, comme cela est énoncé à l'Article 7 de la Charte des Nations Unies. Nous pensons donc que l'interaction et la coordination entre ces organes sont essentielles à la conduite efficace des travaux de l'ONU. Leur travail eu égard aux trois piliers devrait être renforcé conformément à leurs mandats respectifs. Les droits de l'homme, la paix et la sécurité, et le développement sont étroitement liés et interdépendants. Cela doit transparaître dans les travaux de l'Organisation.

Deuxièmement, nous estimons que l'autorité de l'Assemblée générale doit se manifester par la mise en œuvre de ses nombreuses résolutions. L'impulsion donnée par le texte du Groupe de travail spécial est donc cruciale, particulièrement en ce qu'il ménage l'espace nécessaire à la mise en œuvre. Il en va de même d'une communication claire et efficace sur l'action des Nations Unies, afin de sensibiliser le grand public au rôle crucial que joue l'Organisation dans l'amélioration de leurs conditions de vie et dans la réponse apportée aux divers défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés. À cet égard, nous sommes favorables à la rationalisation des documents produits à l'Assemblée générale, avec la possibilité de n'examiner certaines résolutions que tous les deux ou trois ans, ainsi qu'à la limitation du nombre de manifestations et réunions parallèles en marge du débat de haut niveau.

Troisièmement, l'Afrique du Sud considère que l'efficacité de l'Assemblée générale dépend fortement des ressources nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Afin de préserver la mémoire institutionnelle, nous encourageons les présidents sortants des grandes commissions à continuer d'informer leurs successeurs des meilleures pratiques et des enseignements tirés des sessions antérieures. Il est également indispensable que chaque grande commission se penche davantage sur les moyens de rationaliser ses travaux et de trouver des méthodes innovantes pour structurer ses débats généraux et thématiques. Ayant dû faire face aux contraintes imposées par la maladie à coronavirus (COVID-19), nous nous sommes aperçus que nous pouvions employer notre temps de manière plus efficace, tout en préservant, voire en améliorant, notre efficacité. Nous avons également appris que, même si nous avons dû nous adapter aux contraintes en prenant des mesures extraordinaires, nous ne pouvons pas remplacer les rencontres

en personne sur lesquelles la diplomatie multilatérale s'est construite au fil des décennies. L'Afrique du Sud se réjouit donc à la perspective de reprendre pleinement ces échanges, en amont d'importantes réunions prescrites et autres manifestations de haut niveau.

Pour terminer, alors que nous nous lançons dans la réalisation de *Notre Programme commun* (A/75/982), nous ne devons pas oublier les engagements de longue date que nous avons pris en faveur du développement durable, de la paix et de la sécurité et de la préservation des droits humains. L'Assemblée générale doit avoir un rôle de gouvernail, en orientant nos actions multilatérales collectives pour répondre aux nombreux défis auxquels nous sommes tous confrontés. Une fois de plus, nous nous félicitons du débat opportun d'aujourd'hui, et attendons avec intérêt la direction qu'imprimeront le Président et les Coprésidents en faveur de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de la préservation du rôle central de l'ONU dans le renforcement du multilatéralisme.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Président d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui afin de traiter d'une question de la plus haute priorité pour l'Organisation, à savoir la réaffirmation du rôle irremplaçable de l'Assemblée générale en tant qu'instance universelle par excellence, dans laquelle nous défendons l'égalité juridique des États et le bien-fondé du multilatéralisme.

Le Mexique conteste les voix de ceux qui critiquent ou sous-estiment les décisions de l'Assemblée générale parce qu'elles ne sont pas contraignantes, ou qui dénigrent le travail des délégations au motif qu'il n'aurait que peu d'incidence sur le terrain. Les engagements politiques énoncés dans les résolutions de l'Assemblée orientent les décisions de politique publique et sont en quelque sorte le baromètre de notre réflexion collective et des consensus forgés sur des questions données à un moment précis. Il incombe toutefois aux États d'honorer les engagements qu'ils ont pris en vertu des résolutions de l'Assemblée générale, et les efforts déployés pour continuer à asseoir l'autorité de cet organe principal ne seront efficaces que dans la mesure où ses propres membres donneront du poids à ses décisions. La valeur du multilatéralisme est tributaire de notre respect des résolutions et des décisions de l'Assemblée. À cet égard, je tiens à appeler l'attention des membres sur une préoccupation du Mexique concernant une question de procédure qui va à l'encontre des efforts de revitalisation et de démocratisation de l'Assemblée générale.

Nous entendons souvent dire que certains estiment que les résolutions ou les décisions adoptées à l'issue d'un vote à l'Assemblée générale ne sont pas légitimes et que seules celles adoptées par consensus sont valables. Nous tenons à rappeler que si le consensus est souhaitable, le Règlement intérieur de l'Assemblée permet, en toute légitimité, que des décisions soient prises au moyen d'un vote, outil indispensable à tout processus démocratique. Nous nous faisons l'écho du Secrétaire général qui, dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), nous appelle à unir nos efforts et à faire en sorte que le multilatéralisme du XXI^e siècle travaille davantage en réseau et soit plus inclusif et plus efficace afin de relever les défis actuels. Le Secrétaire général nous encourage à rassembler les capacités institutionnelles existantes, à surmonter la fragmentation, à éviter les cloisonnements et à renforcer la coordination des acteurs et des mesures aux niveaux régional et mondial. Le bon fonctionnement de l'Assemblée est un prérequis à une gouvernance mondiale forte et démocratique, qui nous permettra de disposer de meilleurs modèles pour le développement de la communauté internationale et des êtres humains.

L'Assemblée doit répondre efficacement à nos défis mondiaux actuels et, en définitive, veiller à ce que les résultats des travaux qu'elle mène en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif se traduisent par des améliorations du bien-être des citoyens de nos pays. Pour cette raison, l'Assemblée générale doit continuer de se perfectionner afin de devenir une instance plus forte et plus fonctionnelle qui encourage plutôt qu'entrave les processus décisionnels permettant de conclure des accords, et qui favorise la confiance entre tous ses membres.

Nous nous félicitons de l'issue positive des négociations de 2021 du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de la grande compétence avec laquelle elles ont été dirigées par les Coprésidents, l'Ambassadrice Egriselda Aracely González López, Représentante permanente d'El Salvador, et l'Ambassadeur Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie, que nous remercions pour leur travail et leur dévouement. Nous jugeons encourageants les accords conclus au sein du Groupe de travail dans des domaines qui intéressent particulièrement le Mexique, comme l'urgente nécessité de préserver la primauté et la pertinence du débat général face à la prolifération des manifestations parallèles organisées pendant la semaine de haut niveau ; l'importance de promouvoir le dialogue entre les délégations

afin d'éviter les doubles emplois ; et la poursuite de l'allègement de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, à commencer par la résolution sur la revitalisation de l'Assemblée générale, désormais biennale.

Les autres accords obtenus sur le fond portent sur la modification de l'article 1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, pour laisser plus de temps au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale pour préparer ses travaux, ainsi que l'appel au Conseil de sécurité pour qu'il continue de s'efforcer de soumettre son rapport à l'Assemblée en temps voulu afin qu'il puisse être examiné avant le débat général annuel. Assurément, parmi les points les plus importants à avoir fait l'objet d'un consensus, il y a la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience et les recommandations visant à préciser davantage le processus de présentation de candidats et la sélection et la nomination du Secrétaire général cette année, notamment les consultations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que les dialogues interactifs et la participation de la société civile. À cet égard, nous nous félicitons des références faites à la parité des genres dans les postes du Conseil de direction et de la recommandation selon laquelle les États devraient désigner davantage de candidates à tous les échelons, y compris à la plus haute fonction du Secrétariat.

Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir nommé l'Ambassadeur Mitchell Fifield, Représentant permanent de l'Australie, et nous remercions à nouveau l'Ambassadrice Egriselda Aracely González López. Tous deux assureront la coprésidence du Groupe de travail spécial à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale et nous sommes persuadés que, sous leur direction, le Groupe continuera de s'employer à mettre en œuvre les accords conclus et à progresser sur les questions en suspens, afin de poursuivre l'amélioration de l'Assemblée générale et de ses méthodes de travail.

M. Nayan (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent aux déclarations faites précédemment par le représentant de la Malaisie, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et par la représentante de l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous félicitons l'Ambassadrice Egriselda Aracely González López, d'El Salvador, et l'Ambassadeur Mitchell Fifield, de l'Australie, pour leur reconduction et nomination respectives à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de

l'Assemblée générale. Nous remercions également le Coprésident sortant, l'Ambassadeur Michal Mlynár, de la Slovaquie, pour son leadership et ses contributions au processus de revitalisation durant les deux dernières sessions de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons du débat conjoint d'aujourd'hui sur la question de la revitalisation, tribune importante qui permet à la fois de réaffirmer la prééminence de l'Assemblée générale dans le système des Nations Unies et d'axer les efforts sur les moyens d'améliorer ses travaux, notamment dans des circonstances extraordinaires.

Depuis 2015, les Philippines participent activement au dialogue sur la revitalisation dans le cadre du programme de réforme de l'ONU. Pour cette session, nous nous réjouissons de l'accent mis sur deux thèmes : le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, et les méthodes de travail.

En ce qui concerne le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, les Philippines réaffirment leur adhésion à l'idée selon laquelle l'Assemblée générale est le principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'ONU. Il est donc impératif que les États Membres donnent un nouvel élan à leur action pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, pour améliorer son efficacité et son efficience, et pour accroître sa transparence et son caractère inclusif. Conscients de la primauté de l'Assemblée, nous soutenons également les appels à une plus grande cohérence dans les travaux des différents organes principaux, notamment en rationalisant leurs ordres du jour et en instaurant entre eux une plus grande coordination institutionnelle grâce à des réunions périodiques de leurs présidences, entre autres.

Quant aux méthodes de travail, compte tenu de son effet global sur l'efficience, l'efficacité et la transparence, l'examen des méthodes de travail de l'Assemblée générale devrait renforcer la cohérence des décisions, asseoir le leadership de l'institution, et permettre d'obtenir de meilleurs résultats. Nous sommes heureux de constater que l'examen biennal de la résolution sur la revitalisation, qui commencera après la soixante-dix-septième session, donnera davantage de temps pour nous attacher à mettre ses recommandations en œuvre. L'un des principaux succès de la résolution 75/325 adoptée l'an passé, qui est aussi une priorité défendue par les Philippines depuis six ans, est la rationalisation des manifestations parallèles et réunions de haut niveau tenues en marge de la semaine de haut niveau, ce qui garantira l'intégrité du débat général. Nous espérons

réaffirmer notre engagement collectif envers ce principe à la présente session.

Avec une plus grande volonté politique et une plus forte collaboration entre les États Membres, nous espérons parvenir à une résolution plus ambitieuse, innovante et pragmatique pour la soixante-seizième session. Les Philippines sont prêtes à apporter leur pierre à l'édifice pour que le Groupe de travail spécial remplisse sa mission importante consistant à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration faite tout à l'heure par le représentant de l'Union européenne, et je voudrais ajouter quelques observations supplémentaires à titre national.

Premièrement, je tiens à féliciter sincèrement ma collègue et amie, l'Ambassadrice Egriselda Aracely González López, Représentante permanente d'El Salvador, et l'Ambassadeur Mitch Fifield, Représentant permanent de l'Australie, d'avoir été respectivement reconduite et nommé à la coprésidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale pour la soixante-seizième session. Nous avons là deux diplomates solides et expérimentés pour diriger cet important processus et ils méritent toute notre confiance et notre soutien tout au long de cette session, tandis qu'ils s'acquitteront de leur rôle exigeant. Je voudrais également remercier mes collègues et les délégations pour leurs paroles aimables envers l'Ambassadrice González López et moi-même, concernant le travail que nous avons effectué à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

J'ai décidé de prendre la parole à la tribune aujourd'hui, parce que je crois, à la lumière des trois sessions précédentes au cours desquelles j'ai eu l'honneur et le privilège de coprésider ce processus fondamental, qu'il est crucial d'en souligner la pertinence et l'importance au sein de l'Assemblée générale. Il est souvent considéré ou désigné comme un processus technique. Je tiens à dire très clairement que rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Ce processus est très important et mérite toute notre attention et notre engagement politique, y compris au niveau des représentants permanents. Alors que nous entamons cette soixante-seizième session, je voudrais inviter tous mes collègues, représentants permanents, à continuer à accorder à cet important processus toute l'attention qu'il se doit. En outre, dans le cadre de mes anciennes fonctions de coprésident, j'ai souligné à maintes reprises que la revitalisation des

travaux de l'Assemblée générale devait être considérée comme un processus continu – un organisme vivant, en développement, qui mérite l'attention et la contribution des États Membres. Dans la mesure où il fait partie des processus relevant du mandat de l'Assemblée générale, il requiert la détermination et l'approche constructive de tous les États Membres si nous voulons réaliser notre objectif commun qui est de faire de l'Assemblée générale un organe de l'Organisation des Nations Unies plus efficace et mieux préparé aux défis de demain.

Aujourd'hui, en abandonnant les vieux stéréotypes et en évitant de reproduire les mêmes schémas, nous ouvrons un nouveau chapitre de ce processus. Avec toutes les délégations qui ont travaillé avec nous, l'Ambassadrice González López et moi-même sommes extrêmement fiers de la biennialisation de cette résolution qui est l'un des résultats les plus tangibles de la session précédente. Reste désormais à savoir comment concrétiser notre ambition, comment transformer cette question qui demeure technique, à la fois secondaire et en même temps si nécessaire, en quelque chose qui aura également la portée politique requise et attendue. Cela devrait nous donner plus de temps pour nous concentrer sur la mise en œuvre des mesures convenues précédemment. Qu'il me soit permis de rappeler à mes collègues qu'il existe une longue liste de mesures et de tâches envers lesquelles nous nous sommes déjà engagés. Or, nous ne sommes pas toujours parvenus à les mettre en œuvre ni à faire preuve de la diligence voulue pour ce faire. Profitons donc de cette session pour nous améliorer sur ce plan et, bien sûr, sur les deux thématiques importantes que nous aborderons en priorité en cette occasion : le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et ses méthodes de travail.

Chaque année jusqu'ici, nos travaux ont été guidés par la nécessité de parvenir à un texte consensuel sur le processus de revitalisation, ce qui nous a pris un temps considérable. Toutefois, nous n'avons souvent pas compris que les divers problèmes se situaient ailleurs, à savoir au niveau de la mise en œuvre ou non-mise en œuvre des tâches existantes. Nous avons aujourd'hui une nouvelle occasion de mener notre mission à bien. Au lieu de nous concentrer sur un énième projet de résolution sans avoir nécessairement le temps de lire le précédent et nous assurer de sa bonne mise en œuvre, nous pouvons mettre à profit le temps que nous avons ainsi épargné ou mis à disposition pour nous atteler précisément à cette tâche. La poursuite de la simplification des travaux de l'Assemblée générale est et doit être notre priorité absolue à tous dans le cadre de ce processus important.

Le processus de revitalisation donne l'exemple et ce n'est pas anodin. J'espère qu'il en inspirera d'autres, de même que les travaux des six grandes commissions. Néanmoins, comme je l'ai indiqué, ce n'est pas suffisant. Nous devons aussi faire évoluer les mentalités et changer notre volonté politique. Nous devons élargir nos horizons si nous voulons mieux être à même d'atteindre nos objectifs. Pourquoi ? C'est très simple. Nous le devons à nos « clients », aux peuples que nous servons. Alors que nous poursuivons notre travail sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ne les perdons pas de vue. Nous devons par ailleurs peut-être songer à accélérer notre réflexion sur les enseignements à tirer des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) afin de voir comment transformer cette expérience difficile en une occasion singulière de moderniser les travaux de l'Assemblée générale. Le devons-nous à nos clients, comme je l'ai dit ? Le devons-nous aux peuples que nous servons ? Oui, sans aucun doute. Bien que les thématiques soient réparties sur deux ans, comme je l'ai mentionné, un dialogue interactif chaque année avec le Secrétariat ne fait que souligner l'importance des tâches dont j'ai fait état.

Nos engagements collectifs doivent se traduire par une action collective, ayant des effets directs sur l'efficacité et l'efficacé de cet organe, principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Concentrons-nous, tous ensemble, sur les actions à mener pour que cet organe ressemble davantage à ce que nous voulons qu'il soit, à savoir, comme je l'ai dit, le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Il ne peut fonctionner correctement que si nous nous regardons dans le miroir et prenons conscience que des améliorations et des réformes importantes, et souvent pas très difficiles à mettre en œuvre, s'imposent. On parle aussi très souvent de l'Assemblée générale comme étant le parlement du monde. Restons focalisés sur ses méthodes de travail et sur la façon de tirer profit des outils et des plateformes dont nous disposons pour y parvenir.

En tant que membre de l'Union européenne, la Slovaquie est disposée à continuer de coopérer de manière constructive afin de contribuer au processus de revitalisation et aider les Coprésidents actuels à profiter au mieux de la dynamique en place. Il s'agit d'une bonne dynamique et nous avons toutes les cartes en main pour la traduire en résultats tangibles. Nous espérons de tout

cœur que nous pourrions nous concentrer cette année sur la mise en œuvre des ambitieux engagements collectifs sur lesquels nous nous sommes mis d'accord.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Président d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Comme ce fut le cas durant la soixante-quinzième session, le débat d'aujourd'hui se déroule dans un contexte extrêmement complexe, dans lequel notre engagement collectif en faveur du multilatéralisme pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés est plus important que jamais.

À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour me joindre aux autres délégations et exprimer ma plus profonde gratitude à mon collègue et ami, l'Ambassadeur Michal Mlynár, qui par son travail en tant que Coprésident du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, a apporté une contribution inestimable au processus pendant trois sessions consécutives. Je salue également l'importante contribution du processus d'harmonisation mené par vous-même, Madame la Vice-Présidente, et par l'ancienne Représentante permanente de la Slovaquie, l'Ambassadrice Darja Bavdaž Kuret. J'aimerais ajouter que ma reconduction, à cette soixante-seizième session, à la coprésidence du Groupe de travail spécial, cette fois aux côtés de mon collègue et ami, l'Ambassadeur Mitchell Fifield, Représentant permanent de l'Australie, est pour moi un grand honneur. Je tiens à adresser mes sincères remerciements au Président de l'Assemblée générale pour la confiance qu'il nous a accordée à tous les deux. Je serai très honorée de travailler avec tous les membres et toutes les délégations à la revitalisation de l'Assemblée.

Dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres qui composent l'Assemblée générale ont reconnu que le multilatéralisme n'est pas une option, mais une nécessité alors que nous nous attachons à reconstruire en mieux pour faire advenir un monde plus égal, plus résilient et plus durable. Notre engagement à moderniser l'Organisation des Nations Unies et à poursuivre la revitalisation de l'Assemblée générale devient dès lors, plus que jamais, une composante essentielle de notre progression vers un multilatéralisme renforcé. Fort de cette conviction, le Groupe de travail spécial a déployé

des efforts considérables au cours de la soixante-quinzième session pour réaliser des progrès concrets axés sur l'action.

Comme certaines délégations l'ont mentionné, il est clair que l'un des efforts et des résultats les plus notables du Groupe de travail a été de montrer l'exemple en insufflant un nouvel élan au processus de revitalisation de l'Assemblée, par la biennialisation de la résolution relative à ce point à l'ordre du jour, ce qui aidera à renforcer la mise en œuvre des engagements pris par les États Membres afin de faire progresser le débat de fond sur les questions thématiques. Ainsi, au cours de la présente session, nous évaluerons la fonction et l'autorité de l'Assemblée ainsi que ses méthodes de travail. Pour la prochaine session, nous nous concentrerons sur le renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, ainsi que sur la sélection et de nomination de la Secrétaire générale ou du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat. Ce changement de direction dans le travail du Groupe de travail spécial, ainsi que d'autres accords importants énoncés dans la résolution 75/325 que l'Assemblée a adoptée en septembre, n'auraient pu être concrétisés sans l'engagement et les efforts remarquables de toutes les délégations ayant participé aux négociations sur ce texte.

Parmi les questions abordées, il convient de mentionner le renforcement des relations entre les principaux organes de l'ONU ; les mesures visant à préserver la primauté et l'importance du débat général de l'Assemblée générale, comme l'ont mentionné d'autres délégations dans cette salle ; la reconnaissance de l'utilisation et du potentiel des technologies de l'information et des communications dans nos travaux ; les aspects relatifs à la sélection et à la nomination de la Secrétaire générale ou du Secrétaire général et des autres chefs de secrétariat, sur la base des principes de transparence et d'inclusivité, y compris le fait que nous n'avons encore jamais eu de femme au poste de Secrétaire général ; ainsi que d'autres mesures relatives à un examen approfondi du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale dans le but de continuer à le renforcer.

Dans un contexte où le multilatéralisme fait encore et toujours l'objet de débats et de remises en question, El Salvador estime qu'il reste beaucoup à faire et que les effets de nos décisions, ainsi que les mesures potentielles qui seront débattues et adoptées dans le cadre du processus de revitalisation de l'Assemblée

générale, résident entre les mains des États Membres et dépendent dans une large mesure de la participation et des contributions actives des délégations au sein du Groupe de travail spécial. Pour notre pays, les questions centrales de ce processus restent de savoir si nous sommes satisfaits de la manière dont l'Assemblée générale fonctionne aujourd'hui, si le travail de l'Assemblée générale est capable de faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés, et si nous sommes prêts à prendre des mesures visant à renforcer sa fonction, son autorité et son efficacité.

Nos discussions de la présente session sur les deux questions thématiques nous aideront à évaluer avec soin les accords auxquels nous sommes parvenus dans le but de renforcer le fonctionnement et l'autorité de l'Assemblée générale et ses méthodes de travail et progresser ainsi vers un multilatéralisme revitalisé. Je tiens à souligner le fait qu'une composante essentielle de ce débat a toujours été de parvenir à un consensus à travers la promotion d'un dialogue inclusif. Ma délégation salue par exemple l'initiative du Président visant à promouvoir les échanges sous la forme de « Dialogues Holhuashi ».

J'espère sincèrement qu'au cours de cette session, les États Membres continueront à participer de manière décisive et constructive aux débats du Groupe de travail spécial. Il nous revient, États Membres et délégations, d'utiliser cette instance pour continuer à renforcer la fonction, l'autorité, l'efficacité et l'efficacité de l'Assemblée générale, avec un accent renouvelé et orienté vers l'action. Nous devons, avant toute autre chose, répondre aux attentes de nos populations, aux attentes de celles et ceux qui vivent en dehors de ce bâtiment de l'Organisation des Nations Unies. Je me réjouis de la participation active et de l'engagement des membres dans ce processus.

M. Chaudhary (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, et nous voudrions également faire quelques observations à titre national.

Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter les Représentants permanents de l'Australie et d'El Salvador de leur nomination en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je remercie également le Représentant permanent de la Slovaquie, l'Ambassadeur Michal Mlynár, de son excellente direction du processus de revitalisation au cours des deux dernières sessions.

S'il n'est pas dénué de difficultés, ce processus est une tâche indispensable, exigeant un effort collectif, engagé et cohérent. Revitaliser l'Assemblée, c'est redynamiser le multilatéralisme. C'est aussi renforcer les valeurs démocratiques et promouvoir le concept d'égalité. Si l'importance d'améliorer les procédures et les méthodes de travail de l'Assemblée ne fait aucun doute, il est encore plus urgent d'afficher la volonté politique de s'engager dans ce processus. Au risque de répéter ce que d'autres orateurs ont déjà dit, l'Assemblée générale est le seul organe universellement représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Aucun autre organe intergouvernemental au monde ne bénéficie d'une telle composition ni ne couvre un éventail de questions aussi large que l'Assemblée. Même dans le cadre de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale occupe une position centrale en tant que principal organe délibérant et directeur de l'Organisation. Nous devons exploiter son véritable potentiel en vue de l'élaboration de normes et de la codification du droit international. Une Assemblée générale revigorée fera de l'ONU une organisation plus inclusive, plus efficace et plus réactive, ce qui renforcera ses capacités à traiter, d'une part, les questions mondiales complexes et, d'autre part, les défis propres à chaque État Membre.

Au cours de la soixante-quatrième session, les États Membres ont pris une décision historique (résolution 75/325) visant à examiner tous les deux ans la résolution sur le processus de revitalisation. Cette évolution devrait être l'occasion de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre du programme de revitalisation. En fait, ce principe vaut pour chaque résolution adoptée par l'Assemblée générale. Nous devons renforcer notre engagement à traduire nos ambitions en actes. Il est également urgent d'améliorer la coordination, le partage d'informations et les synergies entre les organes principaux de l'ONU. Cela serait particulièrement utile pour apporter des réponses cohérentes et efficaces à une série de défis mondiaux tels que la vaccination des populations contre la maladie à coronavirus (COVID-19). La résolution 75/325 renforce également le droit souverain qu'a tout État Membre de proposer une nouvelle question ou de présenter un nouveau projet de résolution à l'Assemblée. Cette disposition revêt une importance toute particulière pour la plupart des États Membres. Il faut s'attacher à la préserver dans les résolutions à venir. La rationalisation ne doit en aucun cas impliquer la restriction des prérogatives des membres de l'Assemblée générale.

La Charte des Nations Unies définit les fonctions de l'Assemblée générale, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, y compris le désarmement, le droit international et le règlement pacifique des différends. Il est vital de renforcer le rôle de l'Assemblée dans ces domaines. La Charte prévoit également des rôles distincts, mais d'une importance vitale, pour l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Par exemple, conformément au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte, l'Assemblée pourrait inviter le Conseil de sécurité à lui présenter des rapports spéciaux sur des questions d'actualité internationale. La nécessité de ces rapports spéciaux se fait encore plus pressante lorsque le Conseil prend une décision au titre du Chapitre VII de la Charte. Il est également important de veiller à ce que ces rapports contiennent un compte rendu substantiel, analytique et matériel des travaux du Conseil.

La résolution 75/325 a conduit à des progrès significatifs dans l'institutionnalisation des acquis importants enregistrés depuis 2015 et 2016 dans le processus de sélection du Secrétaire général. Il faut continuer sur cette lancée. Nous constatons également avec satisfaction que la résolution réaffirme qu'aucun poste ne doit être considéré comme l'apanage d'un État Membre ou d'un groupe d'États et que le Secrétaire général doit veiller à ce que ce principe soit appliqué à la lettre, dans le respect du principe de la répartition géographique équitable.

En conclusion, je voudrais assurer l'Assemblée générale de l'engagement de ma délégation à participer aux délibérations de manière constructive afin d'obtenir de bons résultats au cours de la présente session, et renforcer ainsi le rôle, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Nouvelle-Zélande au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (groupe CANZ), et je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques observations à titre national.

Qu'il me soit permis tout d'abord de me joindre aux autres délégations pour exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Mlynár, de la Slovaquie pour la façon dont il a dirigé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours de la soixante-quinzième session. J'aimerais également féliciter mon amie et collègue, l'Ambassadrice González López, d'El Salvador, pour sa reconduction au poste de coprésidente

à la soixante-seizième session. Ensemble, ils ont dirigé l'une des sessions les plus productives de ce groupe de travail au cours de ces dernières années. Je les félicite tous deux pour leur travail acharné et leur leadership, ainsi que pour les progrès qu'ils ont accomplis en collaboration avec les États Membres. C'est un honneur d'être nommé coprésident du Groupe de travail spécial pour la soixante-seizième session, et je remercie sincèrement le Président et les membres de m'avoir confié cette tâche importante. À titre personnel, je tiens à dire combien je suis impatient de travailler avec l'Ambassadrice González López, de profiter de son expérience et de poursuivre le bon travail qu'elle a accompli.

Comme l'ont fait remarquer d'autres délégations, notre mandat pour cette session est clair. La décision qui a été prise d'examiner la résolution sur la revitalisation (résolution 75/325) tous les deux ans signifie que cette session du Groupe de travail spécial ne sera pas comme les précédentes. Étant donné qu'il n'y aura pas de négociations, nous mettrons l'accent sur deux questions thématiques qui relèvent de la revitalisation : le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale, et les méthodes de travail. Ce sont deux piliers très importants, et nous devons utiliser l'espace offert par le nouveau format pour faire le point sur les nombreuses mesures qui ont été adoptées en ce qui concerne ces questions et nous concentrer sur leur mise en œuvre. Cette session nous offre une occasion concrète de mettre en œuvre une série de mesures qui permettront de rendre l'Assemblée plus représentative, plus inclusive, plus efficace et plus efficace. La réforme de l'Assemblée doit lui permettre d'être adaptée à l'avenir et d'être mieux à même d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, des engagements pris au titre de la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de bon nombre des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982).

Tout comme l'Ambassadrice González López, j'espère que l'esprit constructif et de collaboration dont ont fait preuve toutes les délégations lors de la soixante-quinzième session prévaudra cette année encore. Nous attendons avec impatience les exposés qui seront présentés au cours de cette session, notamment sur les enseignements à tirer des répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les travaux de l'Assemblée générale.

En tant que membre du groupe CANZ, l'Australie participe depuis longtemps, dans la transparence et dans un esprit constructif, aux efforts en faveur de la revitalisation de l'Assemblée. En tant que coprésident, je compte poursuivre sur cette lancée, en m'appuyant sur l'approche consultative et inclusive de la session précédente. Une fois encore, je remercie le Président de m'avoir désigné pour coprésider ce processus et je me réjouis à la perspective de travailler avec l'Ambassadrice González López et toutes les délégations pour faire avancer le processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme d'autres orateurs, je voudrais tout d'abord remercier les Représentants permanents de la Slovaquie et d'El Salvador pour leur engagement au cours de la dernière session, et en particulier l'Ambassadeur Mlynár pour tout le travail qu'il a accompli dans ce domaine. Le fait qu'il puisse aujourd'hui s'exprimer avec autant de passion et de clarté sur le sujet montre la sincérité de son engagement. Pour le Royaume-Uni, la dernière observation qu'il a faite, en nous exhortant à traduire nos engagements en actions, est sans nul doute le point le plus important à retenir de la séance d'aujourd'hui. Je suis par ailleurs très reconnaissant envers l'Ambassadeur Fifield, qui va diriger ces travaux aux côtés de l'Ambassadrice González López. Je suis convaincu qu'ils dirigeront ce processus avec brio cette année. Comme l'a dit l'Ambassadeur Fifield, la décision d'examiner la résolution sur la revitalisation (résolution 75/325) tous les deux ans nous offre une réelle occasion de faire des progrès en ce qui concerne les engagements auxquels l'Ambassadeur Mlynár a fait référence.

Le Royaume-Uni est fermement engagé en faveur de ce processus de revitalisation, car nous savons que la revitalisation est la clef de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'Assemblée générale et de ses commissions et, par extension, d'un multilatéralisme plus efficace. Nous avons pu nous rendre compte de notre capacité de réaliser des progrès pendant la session tenue à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire, où nous avons fait le bilan de nos réalisations et défini une vision claire pour l'avenir des Nations Unies. Nous l'avons fait dans le contexte du processus de revitalisation, mais aussi dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). *Notre Programme commun* a été un élément très important de la revitalisation, car il nous a permis d'avoir des échanges en dehors du Siège de l'Organisation des Nations Unies et d'aller au-delà des membres pour

demander aux citoyens du monde ce qu'ils pensaient de nous et à quoi ressemblait, selon eux, le succès. Nous pouvons lire leur réponse dans *Notre Programme commun*, mais aussi dans ce besoin qu'ils expriment de voir l'ONU s'attaquer aux vrais problèmes, à ceux qui importent vraiment à leurs yeux. Je pense que, lorsque nous discutons de la revitalisation, nous devons véritablement nous demander si l'Assemblée générale se concentre sur les vraies questions, celles qui comptent pour le commun des mortels.

Mon collègue du Pakistan vient de nous rappeler très justement que n'importe quel État Membre peut présenter un projet de résolution à l'Assemblée générale, mais nous devons à chaque fois nous demander s'il contribuera à un véritable changement dans la vie de nos concitoyens. Va-t-il faire avancer nos travaux sur les objectifs de développement durable, sur le climat ou sur la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) ? Nous touchons ici, il me semble, à la question cruciale du processus de revitalisation.

Le Royaume-Uni se réjouit des progrès réalisés au cours de l'année écoulée sur la biennialisation de la résolution de revitalisation. Nous avons repoussé le début des travaux de l'Assemblée générale pour donner à la présidence plus de temps pour réfléchir au programme du Bureau. Nous avons réussi à protéger la primauté du débat général et de la semaine de réunions de haut niveau et à renforcer le libellé sur la parité des sexes et sur le dialogue avec la société civile, qui sont pour nous deux questions absolument essentielles.

Néanmoins, ne nous voilons pas la face. Comme nous l'avons entendu à maintes reprises, y compris de la part de mon collègue du Bélarus, avec qui je ne suis pas toujours d'accord, mais que je rejoins entièrement aujourd'hui, l'Assemblée générale et ses commissions essaient d'en faire trop. Année après année, nous continuons à examiner des projets de résolution qui ne sont plus au cœur de notre programme. Or, ce programme, nous savons à quoi il doit ressembler, car les personnes que nous avons interrogées dans le cadre des consultations sur *Notre Programme commun* nous l'ont clairement indiqué. Alors que nous nous engageons dans ce processus d'évolution, que nous nous penchons sur nos méthodes de travail et sur la revitalisation de l'Assemblée générale au cours des deux prochaines années, essayons aussi de réfléchir à la manière dont nous pouvons rendre notre travail plus pertinent et plus axé sur les questions qui comptent. Je crains que nous finissions, à défaut, par être confrontés

à une surabondance de rapports inutiles et, surtout, par passer à côté de la mise en œuvre et de l'avancement des travaux de l'ONU et du Secrétariat sur les questions qui comptent vraiment.

Je remercie le Président et nos coprésidents et cofacilitateurs et leur adresse tous mes vœux de réussite. Ils ont défini une vision audacieuse du travail que nous devons accomplir. Le Royaume-Uni réaffirme son attachement au processus de revitalisation et à cette vision audacieuse qui le sous-tend.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la tenue de la séance de l'Assemblée générale d'aujourd'hui sur l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous félicitons le Représentant permanent de l'Australie, M. Mitchell Fifield, et la Représentante permanente d'El Salvador, M^{me} Egriselda González López, de leur nomination en tant que Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous leur souhaitons beaucoup de succès. Nous soulignons le grand professionnalisme dont ont fait preuve les précédents Coprésidents, le Représentant permanent de la Slovaquie et la Représentante permanente d'El Salvador, à la soixante-quinzième session de l'Assemblée. Leur approche créative et innovante et, surtout, leur souci de parvenir à un consensus, ont permis d'introduire dans le processus de revitalisation de l'Assemblée générale des éléments nouveaux et cruciaux qui nous permettront de nous concentrer sur la mise en œuvre de certaines dispositions précises de la résolution en la matière plutôt que de procéder à des examens annuels.

Cette année, deux questions essentielles figurent à l'ordre du jour du Groupe de travail spécial : le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et ses méthodes de travail. Nous pensons que ces efforts doivent être dépolitisés et viser principalement à accroître l'efficacité de l'Assemblée, objectif qui peut être atteint dans une large mesure en affinant plus encore ses méthodes de travail et en rationalisant son ordre du jour qui reste surchargé. En particulier, nous devons continuer à travailler sur la biennalisation ou la triennalisation de certains points de l'ordre du jour et supprimer ceux qui ne sont plus pertinents.

Nous appuyons également les initiatives visant à réduire le nombre d'activités durant la semaine de haut niveau en marge du débat général. Les manifestations correspondantes pourraient être réparties sur toute la

durée de la session. Toutefois, il importe que les changements apportés tiennent compte des intérêts de tous les États Membres. Nous estimons que toute initiative doit respecter strictement la répartition des prérogatives entre les organes principaux de l'ONU, telle que définie par la Charte des Nations Unies. On reproche souvent au Conseil de sécurité d'empiéter sur les compétences des autres organes de l'Organisation, une préoccupation que nous partageons. Nos collègues du Conseil de sécurité savent que nous faisons preuve d'une grande retenue lorsqu'il s'agit d'examiner des questions thématiques au Conseil, et récemment, sans que ce soit notre faute, le nombre de ce type de sujets n'a fait qu'augmenter. Nous appelons donc une fois encore ceux qui sont à l'origine de telles initiatives à les corrélés avec ce que le Conseil peut véritablement accomplir sur ces sujets.

Quant à la question de l'application des résolutions de l'Assemblée générale, le problème ici ne nous semble pas seulement être un manque de volonté politique. L'un des facteurs les plus importants à prendre en compte est la mesure dans laquelle les résolutions que nous adoptons peuvent être appliquées. Avant de proposer un projet de résolution, il est important de se demander dans quelle mesure il pourra être appliqué s'il est adopté. Nous appelons tout un chacun à s'abstenir de proposer des initiatives politisées et manifestement non applicables, car cela pourrait entraîner un clivage au sein des États Membres, et non l'unité. Il ne fait aucun doute que les résolutions adoptées à une écrasante majorité des voix, et dans l'idéal par consensus, ont de meilleures chances d'être appliquées. Bien sûr, cela demande du travail, des talents diplomatiques et une volonté de compromis. Hélas, l'année écoulée a montré que tout le monde ne partage pas cette approche. C'est pourquoi il est inutile de s'attendre à ce que des résolutions qui visent à obtenir des avantages au service d'intérêts particuliers et à court terme soient mises en œuvre.

Nous souhaitons plein succès aux Coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et sommes prêts à collaborer étroitement avec eux.

M. Al Khalil (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président d'avoir organisé la présente séance.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national.

La République arabe syrienne suit avec grand intérêt les travaux de l'Assemblée générale et espère que ses activités contribueront activement à relever les défis auxquels l'ONU est confrontée et lui permettront de maintenir sa crédibilité.

La délégation de mon pays estime que l'Assemblée générale, qui est l'organe principal et le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies, joue un rôle indispensable dans la promotion et la mise en œuvre des buts et principes de l'ONU, sur la base de ses prérogatives énoncées dans la Charte des Nations Unies, en particulier les Articles 10 à 14. Par ailleurs, l'importance du rôle joué par l'Assemblée générale doit correspondre au mandat et aux prérogatives que lui confèrent la Charte.

À cet égard, ma délégation regrette qu'au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale, et sous l'influence de certains États connus et influents à l'ONU, l'Assemblée ait discuté de certains différends dont le Conseil de sécurité reste saisi et qui sont toujours à son ordre du jour, ce qui va à l'encontre de l'Article 12 de la Charte. Elle a également adopté deux résolutions, en utilisant des concepts controversés, tels que

la juridiction universelle et la responsabilité de protéger, comme prétexte pour faire ingérence dans les affaires intérieures de certains États.

Ma délégation souligne qu'elle réproouve l'attitude de certains États, qui exploitent l'Assemblée générale pour servir leur programme d'ingérence dans les affaires intérieures des autres. Du reste, nous réaffirmons plus que jamais notre attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Nous exprimons également à nouveau notre volonté de travailler sérieusement à la réforme de l'ONU et de l'Assemblée générale afin de mettre en œuvre les principes inscrits dans la Charte et de prévenir toute violation potentielle de celle-ci ou des préceptes du droit international.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 121 et 122 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.